

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

**4^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE
DU 22 SEPTEMBRE 2025**

PROCES-VERBAL



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

4^{ème} RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2025

Séances des 22 et 25 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Départemental s'est réuni en salle de la Délivrance, aux Salines Royales de DIEUZE, sous la présidence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, les 22 et 25 septembre 2025.

La séance est ouverte à 10 heures par M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle.

Le secrétaire de séance est Mme ARNOLD, secrétaire.

Etaient présents :

M. FREYBURGER, Mme ROMILLY, M. SUCK, Mme KUNTZ, M. CHABANE, Mme HAAG, M. SCHUH, Mme SCHNEIDER, M. DASTILLUNG, Mme MAGRAS, M. SIMON, Mme ZIROVNIK, M. BENIMEDDOURENE, Mme STEMART, M. SACCANI, Vice-Présidents, M. CORRADI, Mme LORIA-MANCK, M. WEIS, autres membres/secrétaires, Mme AMBROSIN-CHINI, Mme BECKER, M. BOHL, Mme BOHR, Mme BOUSCHBACHER, M. CUNAT, M. CUNY, M. DIDIOT, Mme FIRTION, M. FOURNIER, M. FRANÇOIS, Mme GOSSÉ, M. GRÉLOT, Mme KLEBER-MASET, Mme LAPAQUE, M. LEBEAU, M. MULLER, Mme PASTOR, Mme PILI, Mme REBSTOCK-PINNA, M. REICHHELD, M. SCHULER, M. TACCONI, Mme THIEL-MIESZKALSKI, M. THIL, Mme TONIN, Mme TRAN, autres membres.

Absents représentés : Mme HERZOG donne délégation à M. REICHHELD, Mme ZIMMERMANN à Mme ROMILLY, M. KIEFFER à Mme HAAG, M. DICK à Mme KLEBER-MASET, Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER.

Absents : Mme BORYSIAK, M. KHALIFE.

Le nombre de conseillers départementaux en exercice est de 54.

Le quorum étant atteint, le Conseil Départemental peut valablement délibérer.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

4^e Réunion Trimestrielle de 2025

Séance du lundi 22 septembre 2025

Présidence de M. Patrick WEITEN

Secrétaire de séance : Mme Christelle LORIA-MANCK

OUVERTURE DE LA RÉUNION

(La séance est ouverte à 10 h 19)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion encore délocalisée de notre Assemblée Départementale.

Avant d'ouvrir officiellement cette réunion, je vais céder la parole à celui qui nous reçoit et qui a mis ses moyens prestigieux à la disposition de l'Assemblée Départementale.

Monsieur. le Maire, je vous cède la parole.

M. LANG.- Monsieur le Président, merci d'avoir choisi Dieuze pour cette Assemblée.

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,

C'est impressionnant d'être là à vos côtés, M. le Président. Je tiens à remercier aussi M. le Directeur Général des Services, toute l'équipe du Département et mes chers collègues Gaëtan et Sylvie, qui jouent à domicile.

Je vous remercie tous d'avoir fait le déplacement jusqu'à Dieuze, dans cette magnifique salle des Salines qui a été restaurée il y a une dizaine d'années. Vous êtes chez vous, M. le Président. Nous avons encore besoin de vous. Comme vous l'avez vu, nous avons quelques échafaudages aux alentours. Nous en avons profité pour travailler pendant les vacances, parce que, je le rappelle, vous deviez venir à la fin du mois de janvier. Comme nous n'avions pas de budget, vous aviez annulé.

Neuf mois plus tard, on reparle de budget. Alors, ce n'est plus 2025, c'est 2026, mais c'est toujours compliqué. En espérant que cette crise politique s'améliore, parce qu'aujourd'hui, c'est compliqué pour nous, les communes, de ne pas avoir de vision, mais aussi pour nos concitoyens.

J'ai une deuxième casquette, parce que je suis chef d'entreprise dans l'automobile, et je peux vous dire que c'est très compliqué. Aujourd'hui, on ne sait pas où on va. Les ventes de voitures neuves « se cassent la figure », on ne va pas se voiler la face. Le bâtiment, ce n'est pas mieux. En espérant que l'on arrive à trouver des solutions, un consensus pour sortir de cette crise, parce que nous n'allons pas dans le bon sens. Franchement, j'ai peur que cela se termine en guerre civile.

En tout cas, merci à vous d'avoir choisi Dieuze. J'espère que vous allez passer une belle journée et réaliser de beaux travaux, puisque vous êtes là jusqu'à jeudi. Comme j'ai l'habitude de le dire, si vous voulez une vie heureuse et radieuse, venez à Dieuze ! Merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Après ce beau discours, je déclare ouverte cette quatrième Réunion Trimestrielle de 2025 de notre Assemblée Départementale, dans cette enceinte de la Délivrance ou des anciennes Salines Royales de Dieuze.

Nous aurons à l'ordre du jour un certain nombre de points. Vous avez vu que c'est un ordre du jour assez concentré, avec deux points importants : la DM2, qui n'est pas significativement importante, et les décisions des dotations que nous accordons au fonctionnement de nos 90 collèges publics de Moselle, sur lesquels nous devons délibérer maintenant, afin que l'on puisse leur verser les moyens pour qu'ils puissent fonctionner, décembre étant trop éloigné pour leur fonctionnement.

Vous avez signé chacune et chacun la liste d'émargement. Vous êtes identifiés comme présentes et présents.

CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous faire part du décès de Armand NAU, qui a été Conseiller Général du canton de Saint-Avold, et nommé ensuite Conseiller Général honoraire. Il est décédé le 23 juillet dernier à l'âge de 89 ans.

Armand NAU avait exercé ses fonctions de mars 1976 à mars 1998. Il a été en particulier Vice-Président au sein de la 4^e Commission en charge des affaires économiques, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire, mais aussi au sein de la 3^e commission santé, famille et population, et enfin dans la 5^e commission animation tourisme, en qualité de membre.

Il avait été également maire de Carling, de 1971 à 2006, et Conseiller Régional de Lorraine honoraire, de 1976 à 2004.

Nous présentons naturellement nos plus sincères condoléances à la famille.

NOMINATIONS ET MUTATIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.- Au titre des nominations et des mutations, nous avons pu accueillir dans leur prise de fonction M. Mickaël CABBEKE, nouveau Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), qui est arrivé en Moselle le 8 juillet dernier. Il a, à mes côtés, ouvert l'année scolaire 2025-2026 en rencontrant les 90 principaux de collège et principaux adjoints et gestionnaires, il y a quelques jours.

Nous accueillons également depuis le 1^{er} septembre le patron des pompiers de Moselle, le Contrôleur Général Fabien DIDIER, à la direction des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, qui œuvre à mes côtés. Nous lui souhaitons la bienvenue. Il est ici à votre droite.

Et enfin, Florence GUILLAUME, Générale de la région de gendarmerie Grand Est, est chez nous depuis début septembre 2025.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La Délivrance !

Quel nom symbolique, presque prophétique, au moment où nous cherchons collectivement à nous libérer des incertitudes pour tracer le chemin de l'avenir. Serons-nous délivrés ?

Nous sommes réunis pour notre 4^e Réunion Trimestrielle de l'année 2025 et cette séance a une saveur toute particulière : elle constitue le dernier acte de nos réunions délocalisées, engagées maintenant il y a un an.

En effet, dans quelques semaines, nous retrouverons enfin notre nouvel hémicycle départemental, modernisé, réaménagé, accessible pour tous. Et j'aurai l'occasion, dans le cadre de la prochaine réunion de la Commission Permanente, de vous faire visiter les lieux, je l'espère totalement terminés, afin que vous en découvriez déjà la fonctionnalité et puis une certaine beauté, je crois qu'il faut le dire, en faisant confiance et en remerciant à la fois les services et l'ensemble de la maîtrise d'œuvre, pour ces locaux. Mais, malheureusement, et nous pensions le contraire, nous n'avons pas pu organiser cette séance-là aujourd'hui.

Aujourd'hui, c'est ici à Dieuze que nous fermons le cycle de notre nomadisme délibératif temporaire, mais intéressant, parce que nous avons pu aller au contact de ces territoires et je pense que ce sera à renouveler de façon particulière, parce qu'on sait que l'on est toujours bien accueillis. De plus, on va au contact des territoires, des populations, des élus, et pour nous, c'est à la fois un privilège et une grande satisfaction.

Avant d'évoquer les enjeux budgétaires, je veux replacer nos travaux dans leur contexte : ce contexte d'un monde incertain, bousculé, torturé. À l'Est, l'Ukraine résiste encore, face à l'agression russe. Mais le conflit s'enlise. Les drones et les technologies nouvelles transforment la guerre, menaçant hier le ciel polonais et rappelant aujourd'hui que la paix reste un bien fragile, y compris au sein de l'Union européenne.

Ce conflit est aussi une leçon de lucidité : l'Europe doit se doter d'une véritable autonomie stratégique. Elle ne peut plus dépendre uniquement de l'OTAN ni espérer éternellement que les États-Unis soient le garant ultime de sa sécurité. Ce qui se joue aujourd'hui en Ukraine, ce n'est pas seulement la survie d'un peuple courageux, c'est l'existence même de notre Europe libre, indépendante et souveraine.

Et dans ce contexte, notre Moselle, notre département, n'est pas un territoire périphérique comme beaucoup l'imaginent. Il est au contraire au cœur de la Grande Région européenne. Ici nous parlons la langue de nos voisins, nous partageons des destins communs, nos lignes de séparation ne sont plus des frontières, ce sont des espaces de vie, de rencontres et d'échanges.

À l'international, de grandes turbulences s'ajoutent au contexte national marqué par l'instabilité chronique. Il y a un an à peine, les élections législatives ouvraient une nouvelle séquence politique, dans une Assemblée nationale à la composition inédite : trois blocs, trois visions, et une seule et même impasse. Depuis, les événements se sont enchaînés et les postures se sont déchaînées.

Les gouvernements se succèdent, sans pour autant que les avancées soient à la hauteur des bouleversements que ressentent et vivent, difficilement, nos concitoyens. Le 8 septembre dernier, le gouvernement de François BAYROU a été mis en minorité à l'Assemblée nationale. Son vote de confiance refusé. Ses annonces budgétaires de l'été, incomprises et rejetées. La crise s'est à nouveau cristallisée en quelques jours.

Dans ce climat instable, sous la menace constante d'une véritable nouvelle dissolution, le Président de la République a nommé un nouveau Premier Ministre, en la personne de Sébastien LECORNU, un fidèle, seul ministre ayant échappé à tous les remaniements depuis 2017. Il a l'expérience ministérielle, mais il a aussi celle de Maire de Vernon, d'abord, et de Président du Département de l'Eure ensuite. Il sait ce que signifie être au plus près des concitoyens. Il sait ce qu'est la gestion quotidienne des solidarités, la responsabilité des routes, des collèges, de l'aide sociale, du bien-vivre ensemble. Il connaît les exigences, la complexité et l'inquiétude des territoires. L'ayant côtoyé à de très nombreuses reprises, j'ai pu apprécier sa grande capacité à écouter sans jamais renoncer à agir, autant d'atouts que je sais précieux dans les temps que nous traversons.

Ses premières déclarations vont dans le bon sens. Il est en effet le premier, dans la longue liste des Premiers Ministres de l'ère MACRON, à évoquer enfin un troisième acte de la décentralisation. Il ouvrira dans les prochains jours des discussions sur une réforme visant à donner plus de marges de manœuvre à nos collectivités locales, avec une volonté affichée de clarification.

La République ne peut plus être un carcan centralisateur ; elle doit être un réseau de libertés locales et de responsabilités partagées. Car trop souvent, les gouvernements parlent de décentralisation et, en réalité, multiplient les normes, les contraintes et les coupes budgétaires.

Il a aussi évoqué la volonté de supprimer des agences improductives qui dispersent l'action de l'État.

Qui peut être contre ?

Depuis des années, nous dénonçons ces doublons, ces couches administratives et technocratiques qui ralentissent tout, qui coûtent cher et qui éloignent la décision du citoyen.

Supprimer pour simplifier, supprimer pour rapprocher la décision et l'action publique du terrain, oui ! Mais attention : il ne faudrait pas que cette simplification devienne en réalité un transfert de charges, sans aucune compensation vers les collectivités.

Ici, dans nos collectivités locales, nous ne changeons pas de ligne d'action au gré des sondages ou des remaniements. Nous ne dépendons pas des alliances fragiles au sein d'un hémicycle divisé. Ici, nous agissons ensemble. Nous répondons collectivement. Nous aménageons en rassemblant.

C'est cela, le Département. C'est cela, la Moselle. Une capacité à fédérer les énergies locales, à être, avec la commune, les repères essentiels dans la tempête institutionnelle que traverse notre pays.

Quand l'État vacille, les collectivités locales tiennent la barre de la proximité de nos concitoyens. Quand Paris hésite, la Moselle décide. Quand les extrêmes hurlent, nous, nous agissons.

Voilà notre force. Voilà notre légitimité. Cette force, nous l'avons démontrée ensemble il y a quelques jours à Hagondange, lors de la marche citoyenne en soutien aux 450 salariés de l'usine NOVASCO. NOVASCO, c'est l'incarnation même de notre savoir-faire industriel ancestral, une histoire du courage ouvrier, mais aussi une histoire de la fragilité industrielle. Mais en onze ans, cette entreprise a connu quatre redressements judiciaires. Notre présence ce jour-là n'était pas symbolique. C'était un acte politique. C'était un cri : « Nous ne laisserons pas mourir l'acier en Moselle ! ».

La date limite du dépôt des offres de reprise de NOVASCO a été prolongée de quelques jours, jusqu'au 24 septembre midi. Dans 2 jours... Nous avons espoir qu'un repreneur soit au rendez-vous. L'État doit se préoccuper du sujet et jouer son rôle de rempart pour sauver un secteur vital de notre économie.

Ensemble, nous pourrions discuter de propositions qui pourraient sauver notre entreprise comme :

- des aides à la reconversion énergétique pour nos sites sidérurgiques ;
- des soutiens à l'innovation pour développer les aciers de demain, plus légers, plus propres, plus compétitifs ;

- ou pourquoi pas un plan industriel franco-allemand, car l'acier mosellan ne peut survivre sans coopération européenne, comme l'exprimait déjà Robert Schuman.

Dans ce contexte économique, politique et social fortement perturbé, la réalité budgétaire qui se présente à nous pour 2026 est rude. 35 à 40 millions d'euros de nouvelles dépenses obligatoires se profilent pour 2026, rien que pour la solidarité, la protection de l'enfance, l'autonomie, le handicap et l'insertion. Et face à ces chiffres, si nous tenons compte des annonces de l'été, présentées par le nouvel ancien Premier Ministre, 13 millions d'euros de recettes en moins par le doublement du Dilico et l'écrêtement du dynamisme de la TVA qui nous sont annoncés. Au total, ce serait plus de 50 millions d'euros qu'il faudrait trouver pour boucler notre budget 2026.

Nous n'avons plus le temps d'attendre patiemment les prochaines décisions d'un futur gouvernement. Nous devons imaginer rapidement de nouvelles méthodes de fonctionnement de notre collectivité et trouver les ressources nécessaires, si nous confirmons notre volonté de conserver l'ensemble de nos politiques publiques.

En effet, à côté de nos dépenses obligatoires,

- Si nous souhaitons poursuivre nos actions auprès du monde sportif et culturel, et de notre jeunesse ;
- Si nous nous engageons à poursuivre notre soutien auprès des acteurs locaux du territoire, notamment les collectivités locales ;
- Si nous souhaitons pouvoir entretenir nos routes à un rythme soutenu et remettre à neuf nos ponts, et reconstruire nos collèges ;

... il nous faut penser autrement !

Prenons l'exemple d'Ambition Moselle : 125 millions d'euros de subventions versées aux communes et EPCI depuis 2020. C'est 1 249 dossiers à ce jour, représentant 722 millions d'euros d'investissement. Il nous faudra travailler à la mise en place d'un nouveau dispositif, qui tienne compte de notre volonté de répondre aux besoins des territoires, en tenant aussi compte des limites de nos futures capacités financières et des besoins financiers croissants de notre collectivité.

Vous l'avez compris, nous entrons à la fois dans la difficile préparation budgétaire pour 2026 et la révision de la planification triennale de nos investissements, tenant compte des charges de fonctionnement qui croissent et de nos recettes qui régressent. Et cette pression sur nos finances, vous le savez, n'est pas une nouveauté pour 2026. Elle se ressent bien sûr depuis des mois dans tous les départements de France.

C'est dans ce cadre que nous devons adopter cette semaine une Décision Modificative n° 2, principalement tournée vers nos dépenses obligatoires de solidarité.

Cette DM2 entraîne une hausse nette de 5,6 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, concentrée sur les solidarités, avec :

- 1,5 million d'euros d'Allocation Personnalisée d'Autonomie, l'APA ;
- 1,8 million d'euros d'aide à domicile ;
- 1,5 million d'euros d'Aide Sociale à l'Enfance ;
- et le handicap, avec 1,9 million d'euros, dont l'amendement CRETON pour 1,1 million d'euros et près d'1 million d'euros pour la MDPH.

Ces ajustements témoignent d'un effort budgétaire conséquent afin de répondre aux besoins croissants des publics vulnérables dont nous avons la charge. Pour accompagner ces mouvements financiers, l'emprunt d'équilibre s'établit à 61,1 millions d'euros, reflétant une gestion prudente et équilibrée de nos ressources.

Au-delà de ces contraintes budgétaires à venir qui deviennent insupportables, il nous faut arrêter cette semaine le montant prévisionnel de notre participation aux dépenses d'équipement et de fonctionnement de nos collèges. À la lecture du rapport relatif à ces dotations, et malgré nos tensions budgétaires à venir, je vous propose de maintenir notre niveau de contribution au budget de nos collèges en faveur d'un environnement scolaire de qualité dans chacun des établissements de Moselle.

Je vous propose également de maintenir le tarif unitaire de restauration à 3,96 euros, en continuant de valoriser les circuits courts, et les circuits de proximité, en conservant la valeur de l'assiette à 2,40 euros. Cette année scolaire sera marquée d'une pierre blanche pour les élèves de deux établissements, à la fois celui de Saint-Avold et celui de Stiring. Avec les enseignants, les responsables administratifs et le principal, nous inaugurerons leurs nouveaux collèges. Des moments inoubliables qui marqueront à la fois l'avenir des villes et la mémoire des enfants, des enseignants et des familles.

Des dossiers majeurs pour l'avenir de la Moselle au sein de la Région Grand Est vont nous occuper cette fin d'année.

À ce titre et dans cette perspective, j'ai pris l'initiative, en votre nom, d'inviter officiellement Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, à venir s'exprimer devant nous et échanger avec nous, mes chers collègues, à l'occasion d'une réunion de Commissions Réunies, que je souhaite organiser cet automne. Ce rendez-vous sera important. Il nous permettra d'évoquer un certain nombre de dossiers majeurs.

Je pense à :

- la révision du SRADDET, ce schéma d'aménagement régional qui conditionne notre avenir en matière d'urbanisme, d'environnement, de développement et d'aménagement ;
- le SERM, ce schéma express de mobilité métropolitaine, qui doit enfin prendre en compte nos spécificités et nos besoins spécifiques et réels ;
- l'avenir de notre aéroport régional ;
- et plus largement, l'ensemble de nos mobilités, qu'il s'agisse de la VR52 ou de la RN4 et même de l'A31 bis, des liaisons ferroviaires nord-sud comme est-ouest – je pense à la liaison Fontoy-Esch, à celle de Sarreguemines-Bitche, et à celle reliant Thionville à Forbach. Je dis Thionville à Forbach et non pas Thionville à Bouzonville ;
- la politique touristique et les moyens qui devraient être apportés par l'Europe via la Région, dans notre département, et on n'en prend absolument pas le chemin.

Il est bien évident que des dossiers majeurs concernant vos cantons pourront également être évoqués à l'occasion de cette rencontre. La parole vous sera ouverte.

Jeudi dernier, j'ai passé une longue et belle journée en visite dans le sud de notre département, sur le territoire de Sarrebourg-Château-Salins. Cette visite était consacrée au développement touristique. Et je tiens à remercier l'ensemble de nos collègues qui m'ont accueilli ici, sur ce territoire. Car nous portons ensemble une grande ambition : faire de la Moselle une véritable destination touristique.

Elle se construit autour de véritables locomotives que sont :

- le Center Parc des Trois Forêts, plus grand complexe de ce genre en Europe ;
- le Parc de Sainte-Croix ;
- le Zoo d'Amnéville ;
- et plus largement de l'ensemble de la Cité des Loisirs d'Amnéville-Moselle ;
- de notre patrimoine historique, culturel et naturel, notamment au sein de nos sites Passionnément Moselle. Trois d'entre eux sont d'ailleurs installés ici, sur la Moselle Sud.

Et puis, cette ambition, c'est celle que partagent les acteurs privés qui investissent sur le territoire, qui croient en la Moselle et qui font monter en gamme l'offre d'hébergement et de restauration. Nous avons le devoir, avec les EPCI, de soutenir ces nouveaux investisseurs et mettre en place les conditions d'un accueil facilité, simplifié. Il y a des dizaines de petites structures touristiques qui font ainsi vivre nos villages, nos

bourgs et nos vallées. C'est toute cette dynamique qu'il faut conserver, accompagner et faire grandir.

Les premiers chiffres qui nous sont parvenus pour cet été confortent encore notre ambition, puisqu'après l'excellente année 2024, la Moselle est en 2025 le seul département du Grand Est à afficher une croissance de fréquentation touristique. Et ce succès ne doit rien au hasard, il résulte entre autres d'une stratégie claire : accueillir, créer, développer de grands événements.

Nous l'avons fait autour des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, de la remise des étoiles Michelin cette année, sachant que, pour 2026, le lieu d'accueil du Guide Michelin sera Monaco. Après la Moselle, Monaco. On joue dans cette cour-là, maintenant. Et comme nous le ferons l'an prochain avec l'accueil en Moselle d'un grand événement, celui organisé par de jeunes agriculteurs, « Terres de Jim », qui rassemblera entre 100 000 et 150 000 visiteurs sur un week-end, dans la périphérie messine, en septembre 2026.

Notre stratégie c'est aussi miser sur la qualité, sur la labellisation de nos sites, sur l'authenticité de nos territoires et sur les nouvelles formes de communication.

La Moselle qui avance, c'est aussi la Moselle de la jeunesse. Cette semaine, nous installerons le nouveau Conseil Départemental des Jeunes, cinquième génération et comme ils disent « 5.0 ». Un conseil, qui nous accompagnera comme les précédents, à penser et à construire la Moselle de demain, ancrée sur son territoire, et tournée vers la jeunesse, tout en transmettant nos valeurs fondées sur l'histoire de notre département.

C'est dans cet esprit que nous avons célébré le 9 mai dernier le 75^e anniversaire de la Déclaration Schuman à Scy-Chazelles. C'est avec cette boussole que, le 3 octobre prochain, je me rendrai à Sarrebruck, à l'invitation du Président de la République fédérale d'Allemagne, pour célébrer la Journée de l'Unité Allemande. Et pour la première fois, le Président de la République française participera à la fête nationale de nos voisins.

Mes chers collègues, nous vivons un moment où les certitudes s'effondrent. L'État donne le spectacle de ses hésitations, la scène nationale ressemble à un théâtre d'ombres, et nos compatriotes, de plus en plus nombreux, expriment avec force leur angoisse face à l'avenir. Ils s'inquiètent pour leur emploi, pour leur retraite, pour leurs enfants. Ils doutent de la parole publique.

Dans ce brouillard, il y a un besoin immense de repères. Et ce repère, c'est à nous, élus locaux, de l'incarner dans le cadre d'une coopération établie. L'unité au sein de Départements de France, et plus proches de nous, entre les 9 Présidents des

Départements du Grand Est, que je réunirai à nouveau dans la Haute-Marne le 7 octobre prochain, en sont la démonstration.

Dans les turbulences de l'État, nous représentons un socle solide. Dans l'angoisse de nos concitoyens, la Moselle reste la main tendue vers tous nos concitoyens. Comme le disait le Général de Gaulle : « La seule querelle qui vaille est celle de l'Homme. C'est l'Homme qu'il faut sauver, qu'il faut aider, qu'il faut servir. »

Eh bien, c'est cela que nous faisons, ici, en Moselle.

C'est notre boussole, et c'est la Moselle. C'est notre devoir, et c'est l'avenir. C'est notre arme, et c'est l'unité.

Vive la Moselle ! (*Applaudissements*)...

COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT.- M. le Maire, merci encore de votre accueil. Je voudrais, au nom de l'ensemble de mes collègues, réunis dans ce haut lieu de l'histoire de Dieuze et de la Moselle, - puisque vous incarnez ici également à la fois l'histoire, le savoir-faire et la politique architecturale et touristique du département, vous y avez très largement contribué alors que vous avez payé un lourd tribut à la restructuration militaire, vous en portez et nous en portons encore les stigmates en Moselle - vous offrir ce stylo, produit par la marque « Le Stylotier » de Jules SIMOUTRE, mosellan basé à Moulins-Lès-Metz, avec du bois de mirabellier.

M. le Maire, merci encore de votre accueil. L'histoire de la Moselle aura été marquée, et en particulier l'histoire de notre Assemblée, par notre passage ici à Dieuze, dans cette cité radieuse.

(*Applaudissements*)

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA 3^E RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2025

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons à approuver le procès-verbal de notre troisième réunion. Vous avez été destinataires le 14 août dernier du procès-verbal.

Y a-t-il des objections, des remarques, des observations ? (*Non*)

Nous pouvons l'adopter.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Unanimité.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Huit rapports sont inscrits à l'ordre du jour et nous procéderons en particulier, je l'ai dit, à l'adoption de notre Décision Modificative du budget principal de 2025.

Mesdames et Messieurs les Présidents des commissions, vous avez été destinataires, ou vous allez être destinataires, des rapports.

Sur la ventilation, y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Unanimité.

Les dossiers vont vous être distribués.

PROGRAMME DE LA SESSION

M. LE PRÉSIDENT.- Après la suspension de séance, les différentes commissions pourront se réunir à l'initiative de leurs Présidentes et Présidents, afin d'examiner ces rapports. Vous aurez à émettre un avis.

À 14 h 30, nous reprendrons la séance publique pour le dépôt des propositions, vœux et questions orales, et l'examen de leur recevabilité.

Demain, les commissions pourront continuer à se réunir. Mercredi, après le travail des commissions, à 14 h 30, nous aurons, comme je l'ai dit, la réunion d'installation du nouveau Conseil Départemental des Jeunes dans l'amphithéâtre du quai Wiltzer, à Metz.

Jeudi, nous nous réunirons ici à partir de 10 heures. Je pense que, si cela ne doit pas durer trop longtemps, nous devrions terminer nos débats à midi, ou même au-delà. Si cela n'était pas le cas, nous reprendrions nos débats l'après-midi. Et si cela était encore nécessaire, naturellement, vous serez invités à continuer à délibérer dans cette

salle le vendredi à 10 heures. Cela dépendra de l'importance et de la durée des débats, et de nous tous.

J'ai été destinataire d'une motion qui m'a été présentée par les élus du groupe de la minorité, mais que nous allons faire nôtre. Je le dis, puisque j'ai réuni les trois Présidents de groupe, c'est au nom de l'ensemble du Conseil Départemental que je vous propose d'adopter cette motion contre la suppression d'emplois chez NOVASCO. Je crois que c'est important.

Je souhaiterais que nous le fassions cet après-midi, que nous délibérions cet après-midi, puisque la Commission devra se pencher auparavant sur ce projet.

Je vous encourage à cosigner cette motion, pour qu'elle parvienne encore aujourd'hui à celles et ceux qui ont décidé de l'avenir de NOVASCO. Elle est en train de circuler. Elle a commencé sur ma droite. Elle se terminera sur ma gauche.

Je vous propose de la signer, de marquer notre unité, et j'allais dire notre unanimité, pour soutenir Novasco. Je crois que c'est, là aussi, l'expression de la place que tient l'industrie en général, et la production de l'acier en particulier, au sein de notre Assemblée Départementale.

Y a-t-il une remarque particulière à ce sujet ? (Non)

J'ai été destinataire d'un courrier du Premier Ministre, qui l'a envoyé à toutes les collectivités territoriales de France. Je souhaitais vous faire une photocopie que vous allez recevoir, qui va vous être distribuée immédiatement, qui parle de décentralisation.

L'acte 3 est engagé, je pense, je l'espère, avec ce courrier. Je souhaite que vous en preniez connaissance pour bien démontrer qu'il y a une farouche volonté d'engager une délibération le plus vite possible. Nous en avons largement besoin.

Enfin, dernier point, avant de rejoindre notre hémicycle en fin d'année, j'ai remis au préalable aux trois Présidents de groupe le plan du futur hémicycle, puisque l'organisation n'est pas tout à fait la même que celle que l'on a connue dans l'ancien hémicycle.

Il nous faudra valider ce nouveau plan. Chacun des Présidents de groupe a ce document. Je souhaiterais que nous puissions avoir les remarques éventuelles de placement de chacune et chacun d'entre vous dans cet hémicycle le plus rapidement

possible, pour que l'on puisse éventuellement faire les modifications qui vont dans ce cadre-là.

S'il n'y a plus de remarques particulières, je vais lever la séance et vous renvoyer en commission. Merci beaucoup.

SUSPENSION DE SÉANCE A 10 H 55

REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 54

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, nous reprenons nos débats.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Je dois vous faire part des absences de :

- Mme HERZOG qui a donné procuration à M. REICHHELD ;
- Mme ZIMMERMANN à Mme ROMILLY ;
- M. FREYBURGER à Mme MAGRAS ;
- M. CUNAT à M. BENIMEDDOURENE ;
- M. CORRADI à Mme AMBROSIN-CHINI ;
- M. KIEFFER à Mme HAAG ;
- M. CHABANE à Mme BOHR ;
- M. DICK à Mme SCHNEIDER ;
- Mme KLÉBER-MASET à Mme PILI ;
- M. FOURNIER ;
- Mme CALCARI-JEAN.

DÉPÔTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose d'abord d'aborder les questions particulières en faisant le tour de l'Assemblée.

(Appel des noms dans les travées)... Aucune question.

Nous avons maintenant à adopter la motion qui a été approuvée majoritairement. Je vous propose d'adopter cette motion.

M. LEBEAU, vous vouliez prendre la parole ou voter ? Vous vouliez prendre la parole. Nous allons vous apporter le micro.

M. LEBEAU.- M. le Président, chers collègues, la commission a examiné cette motion. Je me pose toutefois une question : une des propositions va vers la nationalisation. Je ne pense pas que toute nationalisation soit l'alpha et l'omega de toute économie de marché. Si la nationalisation était la bonne solution, lorsque le mur de Berlin est tombé, les gens ne seraient pas partis à l'ouest, mais à l'est.

Je pense que, fondamentalement, je peux signer la motion, sans aucun problème. Je me demande réellement si, aller vers une solution de nationalisation est la bonne solution. Je pense que la problématique a été de faire confiance à Greybull, qui est un fonds vautour. Jamais nous n'aurions dû contractualiser avec ce fonds vautour. C'est une erreur absolue.

La nationalisation ne sera jamais une réponse. Parce que, si l'État savait gérer, on ne serait pas avec 3 400 milliards de dettes. Si l'État était exemplaire dans sa gestion, s'il savait gérer, on n'en serait pas là. Je ne fais pas confiance à l'État pour gérer une industrie qui a une difficulté particulière.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est presque une explication de vote.

M. LEBEAU.- Je suis solidaire de mes collègues, mais à un moment donné, on peut exprimer un point de vue et ensuite faire confiance à l'Assemblée. Je pense qu'il était bon de préciser ce point-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous n'avez pas signé la motion, je me posais la question de savoir si, en ne signant pas la motion, vous l'adoptez malgré tout. C'est une question que je posais.

Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Je l'adresserai, à la fois et d'abord à la société et aux travailleurs, ensuite à l'ensemble des personnels et naturellement au Préfet. Je crois que c'est important, puisque nous sommes dans une délibération, il est normal que nous la transmettions à l'État.

Nous arrivons au terme de cette réunion et je vous retrouve jeudi matin à 10 heures, et peut-être certains, mercredi, en accueillant nos Conseillers Départementaux jeunes.

Merci beaucoup. Bon retour chez vous.

La séance est levée à 15 h.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE

4^e Réunion Trimestrielle de 2025

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Présidence de M. Patrick WEITEN.

Secrétaire de séance : Mme Patricia ARNOLD.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

(*La séance est ouverte à 10 heures 23*)

M. LE PRÉSIDENT..- Mes chers collègues, soyez les bienvenus à cette réunion, qui nous permettra de parcourir l'ordre du jour et d'adopter des décisions importantes.

Notre ordre du jour n'étant pas particulièrement fourni, les débats devraient se terminer vers 12 heures. Neuf rapports seront étudiés en séance, dont celui de la DM2 du budget principal. Un rapport exceptionnel a été présenté en Commission et a fait l'objet d'un avis.

J'utilise le terme « *exceptionnel* » pour deux raisons. Tout d'abord, ce rapport vous est présenté aujourd'hui et ne figure pas dans l'ordre du jour qui vous a été transmis. De plus, cette mesure est exceptionnelle et je vous propose de l'adopter. Comme pour toutes les mesures exceptionnelles, celle-ci sera reproduite, si nous faisons de nouveau face à une situation exceptionnelle. Je vous présenterai ce rapport, qui fait suite à une visite du territoire m'ayant permis de rencontrer un agriculteur chef d'entreprise.

LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de débuter, je souhaite vous faire part des absences :

- de Mme HERZOG qui a donné procuration à M. REICHHELD ;
- de M. SACCANI à Mme REBSTOCK ;
- de Mme BOHR à M. CHABANE ;
- de Mme ZIMMERMANN à Mme ROMILLY ;
- de Mme GOSSÉ à M. GRELOT ;
- de Mme BECKER à Mme STEMART ;
- de M. CORRADI à Mme AMBROSIN-CHINI ;
- de M. KIEFFER à Mme HAAG ;
- de M. FRANÇOIS à Mme LAPAQUE ;
- de Mme CALCARI-JEAN à M. FOURNIER ;
- et de Mme BOUSCHBACHER à Mme TONIN.

ORDRE DU JOUR

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous propose d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour.
Nous terminerons notre séance par la DM2 du budget principal de 2025.

EXAMEN DES RAPPORTS DU PRÉSIDENT

I-1 FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – REPARTITION DE LA DOTATION 2025

M. SIMON, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, certains d'entre vous souhaitent-ils réagir ?

Aucune demande n'est formulée en ce sens.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

**I-3 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - REGLEMENT PARTICULIER
DU TEMPS DE TRAVAIL DES CHAUFFEURS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)**

M. SCHUH, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, certains d'entre vous souhaitent-ils réagir ?

Aucune demande n'est formulée en ce sens.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

**I-4 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION DES
EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

M. WEIS, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, certains d'entre vous souhaitent-ils réagir ?

Aucune demande n'est formulée en ce sens.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

**I-5 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - LOI 3DS - PRISE EN CHARGE DES
INDEMNITES DE SERVICE FAIT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES ROUTES
DE L'ÉTAT AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

M. SCHULER, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je souhaite profiter d'avoir donné la parole à l'élu du territoire de la Moselle Est, pour les féliciter en ce qui concerne la superbe bande dessinée lancée sur l'épopée du charbon et donc sur les mineurs de Moselle. Ce document se distingue par sa qualité remarquable. Il marque l'histoire et continue à mettre en valeur l'univers de la bande dessinée. Nous disposons déjà d'une collection importante de bandes dessinées qui racontent la Moselle sous toutes ses formes. L'épopée du charbon accompagne tous les ouvrages existants. Ont été choisis les opérateurs qui ont travaillé avec nous dès l'origine, dès les origines, de notre action en faveur de la bande dessinée. Je tiens à exprimer toutes mes félicitations pour ce document supplémentaire.

III-1 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2024

Mme HAAG, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

Mme HAAG.- Puis-je me permettre, M. le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie, Mme HAAG.

Mme HAAG.- Nous examinons, durant cette séance, le bilan 2024 du Fonds de Solidarité pour le Logement. Ce dispositif est indispensable pour accompagner les Mosellans, fragilisés par le poids du logement et de l'énergie. En 2024, environ 7 000 ménages ont été aidés, certains ont même pu bénéficier de plusieurs dispositifs (1 774 ménages pour accéder à un logement, 5 753 ménages pour se maintenir dans leur logement).

S'ajoutent des bénéficiaires de mesures d'accompagnement social. Au total, 3,3 millions d'euros ont été mobilisés, 2,9 millions ont été consacrés aux aides directes et 400 000 euros ont été dédiés à l'accompagnement social. Au-delà de cette donnée globale, je souhaite insister sur le montage financier de ce dispositif. Le Département a contribué à hauteur de 601 000 euros, auxquels s'ajoute une participation spécifique de 663 000 € pour Metz Métropole, en raison du transfert de compétences.

L'État apporte une contribution stable de 1,37 million d'euros au titre de la décentralisation. Enfin, les partenaires locaux jouent un rôle décisif : la CAF, avec 455 000 euros, 204 000 euros pour les bailleurs sociaux et 142 000 euros pour les communes et intercommunalités. Pour les fournisseurs d'énergie, le montant s'élève à plus de 157 000 euros. Les distributeurs d'eau combinent participation et abandon de créance.

Au total, 1,35 million d'euros proviennent de ces contributions volontaires, ce qui démontre le caractère résolument partenarial et solidaire du FSL. Ces co-financements permettent d'amortir les effets de la crise de l'énergie, qui a entraîné une hausse d'environ 25 % des aides versées pour l'énergie entre 2023 et 2024.

Ce bilan démontre que le FSL est plus qu'un outil budgétaire. Il s'agit d'une chaîne de solidarité territoriale, dans laquelle chaque acteur (État, Département, CAF, communes, bailleurs et fournisseurs) prend sa part de responsabilité. À l'heure où nous préparons le neuvième plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement, notre objectif reste clair : rendre ces dispositifs encore plus lisibles, accessibles et préventifs. Je vous invite à prendre acte de ce bilan 2024, qui illustre l'engagement constant du Département et de ses partenaires, en faveur des Mosellans les plus fragiles.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, Mme la Vice-Présidente.

Certains d'entre vous souhaitent-ils réagir à ces paroles ?

Aucune demande n'est formulée en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Je considère cette action comme exemplaire.

Le bilan présenté n'a pas à être adopté, s'agissant du résultat d'une politique engagée depuis longtemps maintenant. Le FSL est un outil financier à la disposition du Département et financé – comme cela a été dit – par nos partenaires. Je pense à l'État, aux communes, ou intercommunalités, qui continuent à apporter leur contribution.

Nous regrettons qu'elle n'évolue pas au même rythme que le coût de la vie. Elle reste dans une démarche qui correspond à leur engagement, qui a déjà quelques années, tandis que la charge continue d'augmenter. Le Département complète pour que nous puissions accompagner au mieux, ce qui me paraît essentiel. Les sommes que

cela représente sont importantes. Des familles font l'objet d'un accompagnement, tout en sachant que le logement fait partie des premiers besoins vitaux pour les Mosellans.

Ce moyen est à notre disposition pour intervenir sur tous les territoires de Moselle. La question du logement est tendue, car il n'existe pas forcément l'offre adéquate. Le sujet est sensible, le marché du logement ayant atteint un tel niveau que les personnes en difficulté ne parviennent même plus à se loger. Cette contribution me semble extrêmement importante et nous nous situons dans une perspective sociale.

À ce titre, je tiens à féliciter Mme la Vice-Présidente et tous les services installés sur les territoires, M. le Directeur Général. La démarche est territorialisée. Il importe de rester proches de nos concitoyens, quels que soient les territoires. La question doit être abordée, en fonction de la particularité de chacun des territoires. Cette démarche répond aux exigences et aux besoins, avec les moyens qui sont les nôtres.

IV-1 AIDE EXCEPTIONNELLE DU PROJET MOS-LAINE

M. LE PRÉSIDENT.- Ce dossier vous est parvenu aujourd'hui ou hier au plus tard. Je souhaite compléter le rapport, qui fera l'objet d'une présentation par Mme TONIN, afin de vous expliquer les conditions dans lesquelles ce dossier a émergé. Je vous informerai également de son état actuel. Vous avez la parole, Mme TONIN.

Mme TONIN, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, Mme TONIN. Comme à l'accoutumée, j'ai organisé et repris mes déplacements sur les routes de Moselle. La semaine dernière, je me suis arrêté sur le territoire de la Moselle Sud pendant toute une journée.

Tard le soir, je me suis rendu sur le site de Moussey Bataville. Une entreprise de Moselle a été créée par le Président de la Chambre d'Agriculture. Celui-ci s'engage dans l'utilisation d'une ressource inépuisable, la laine de mouton. L'objectif vise à produire des panneaux d'isolant, avec cette laine, pour les travaux publics et surtout le bâtiment.

Le produit est de qualité. Une difficulté est toutefois rencontrée. Cette entreprise devait naturellement bénéficier des aides tous azimuts et d'un financement privé, pour réussir sa mise en service, avec un marché très ouvert. Le Président de la Chambre d'Agriculture a rencontré l'ensemble du monde du bâtiment et des travaux publics, qui manifeste un réel intérêt en ce qui concerne l'utilisation de la laine de mouton.

Pour nos futurs collèges, une priorité a été fixée, celle d'utiliser cet isolant. La Communauté de Communes du territoire de Sarrebourg s'est engagée. Des bâtiments de l'ancienne usine du site Bataville ont été requalifiés. Ayant eu l'occasion de les visiter, je peux vous dire qu'ils sont pratiquement terminés. Ils permettent d'accueillir les machines pour mettre la laine en capacité d'être compactée et découpée.

Par la suite, ces panneaux d'isolant de qualité pourront être produits. Ils ont, naturellement, toutes les garanties de la qualité de ce produit. Des commandes ont déjà été reçues. Ces dernières sont produites, par une unité comparable, en Belgique.

Les machines achetées sont pour le moment stockées, mais doivent être déployées. Environ 100 producteurs se disent prêts à apporter la matière première, c'est-à-dire la laine de mouton. S'agissant d'un matériau d'origine naturelle, la ressource est inépuisable. Les marchés sont ouverts de la même façon. Plusieurs contrats devraient être signés, mais ils ne le peuvent pas pour une raison : le système bancaire ne suit pas.

La matière première ne leur coûte rien. Elle permet de rémunérer ce qui est considéré, à ce jour, comme un déchet. À l'avenir, il s'agira d'une ressource pour les producteurs agricoles, ce qui me paraît important. Nous aurons une rémunération de cette laine, en direction des producteurs agricoles. Il est donc question de l'agriculture.

Ce produit est transformé en un produit industriel servant à l'environnement, à l'isolation des bâtiments publics et privés. Il existe un réel marché, mais, malheureusement, les banques ne sont pas au rendez-vous. Le système a été questionné. Deux banques seraient prêtes, mais un pôle financier est souhaité avec trois banques. Les deux premières banques participeront uniquement si la troisième participe également.

Pour le moment, la troisième n'est pas au rendez-vous. Cette banque est pourtant plutôt dédiée à l'activité agricole. Cette situation me paraît incompréhensible. Ils ont déjà investi dans la machinerie, dans des démarches et dans la production. Il leur manque de la trésorerie. En face de celle-ci, ils ont les commandes et donc les recettes.

Elle est immédiate. Le besoin d'une trésorerie, leur permettant de passer ce moment difficile, se fait ressentir. Il y a un certain temps, nous avions décidé de leur accorder une subvention d'investissement. La délibération a eu lieu en 2023, il me

semble, avec une échéance fixée à fin 2025 ou début 2026. Dans la délibération, cette notion de financement, et même de financement d'une avance, était inscrite.

Nous avions conscience de cette nécessité, d'autant plus que le monde de l'agriculture ne pouvait pas supporter l'absence de trésorerie sur une longue durée. Les financements, qu'ils ne trouvent pas à ce jour, devaient l'être. Ils font face à une rupture de trésorerie, ce qui peut entraîner des conséquences sur l'avenir de cette entreprise. Dans la convention signée, il est écrit que nous pouvons aller jusqu'à 80 % du montant de l'aide. Ces 200 000 euros représentent un peu moins de 80 % de l'avance que nous pourrions accorder à l'entreprise. Je vous propose d'aller jusqu'à ces pratiquement 80 %. De cette manière, ils disposeront de la trésorerie nécessaire leur permettant d'alimenter les moyens dont ils ont besoin pour continuer à évoluer.

Je tiens à les aider pour négocier avec les banques. Cette situation m'insupporte. L'agriculture est en souffrance, nous en avons conscience. Une diversification du métier de l'agriculture est d'ailleurs observée, en particulier en direction de la production ovine, avec tout ce que cela peut représenter. Nous disposons d'une capacité de transformation d'une matière première inutilisable, considérée comme un déchet.

J'estime que nous avons toutes les raisons de croire en ce succès. Ainsi, je vous propose de leur mettre cette trésorerie à disposition, l'objectif étant de leur permettre de retrouver une situation stable. Nous proposons un accompagnement, afin de garantir les financements et la trésorerie nécessaires. Les élus de territoires se sont mobilisés.

La Communauté de Communes du territoire de Sarrebourg s'est mobilisée. Les investissements sont conséquents sur les bâtiments. Ils sont prêts à installer les machines, qui ont été commandées et livrées. Il nous faut arriver au moment permettant de développer cette unité de production et ce process industriel, qui serait le premier en France. En effet, il existe déjà, mais en Belgique. Je vous propose donc la mise en place de cette avance de trésorerie, avec un acompte sur la subvention que nous devons verser. Nous étions engagés dans une délibération de l'une de nos réunions passées.

Je laisse désormais la parole à M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- M. le Président, chers collègues, je tiens à féliciter l'agilité et la réactivité du Département. Régulièrement, le sujet de démarches administratives lourdes, longues, est évoqué. Les barrières pour ne pas faire sont nombreuses.

Cette rapidité avec laquelle nous agissons montre toute la pertinence d'acteurs locaux en forte proximité. La Région aura-t-elle été en mesure d'agir et de réagir aussi rapidement ? Lorsque nous parlons de réorganisation territoriale, je l'affirme, le Département présente cette pertinence. Avec la loi NOTRe, nous avons perdu la compétence économique. Je me dis : quel regret ! Au travers de l'agriculture, nous faisons de l'économie. Nous devons nous cantonner à l'agriculture et au tourisme.

Cette initiative passe par l'agriculture et par cette filière, qui se dirige vers de l'industrialisation. Je considère qu'elle constitue une bonne action à deux titres. Tout d'abord, un territoire sinistré est réindustrialisé. En effet, nous refaisons de l'industrie sur de l'industrie. Le projet adopte une perspective à long terme, ce qui est très positif.

Certains se contentent de grandes paroles, d'autres passent à l'action. Nous faisons, nous remettons de l'industrie, malgré l'absence de compétences, et nous vous suivons sur cette vision consistant à dire que la Moselle doit rester une terre industrielle.

Par ailleurs, cette vision s'accompagne de la transition énergétique. Finalement, l'objectif est de faire de l'isolation, afin de réduire au maximum la déperdition de chaleur dans nos bâtiments. Je ne vote pas cette motion à une, mais à deux mains. Je vous félicite pour votre réactivité et votre agilité, qui témoignent de la pertinence des compétences départementales et de notre capacité d'action en tant qu'acteur en proximité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, nous vous écoutons, M. SUCK.

M. SUCK.- Je souhaite partager quelques éléments pour rebondir sur cette stratégie « Moselle résiliente ». Elle se montre résiliente au travers de son économie, de son industrie et de ses projets, qui sont au long cours, comme cela a été dit.

Souvenons-nous de votre ambition, celle d'expliquer et d'accompagner. L'agriculture de Moselle a besoin d'être source de valeurs ajoutées qui restent sur les territoires, et de diversification. Je me souviens de la viticulture, de l'agriculture, de l'ensemble de ces dispositifs en termes de commercialisation, avec un certain nombre de magasins.

Il me semble que, depuis le premier jour, vous avez souhaité accompagner cette initiative. Elle est portée par le Président de la Chambre d'Agriculture. Par le passé, il était Président des éleveurs ovins. Nous en avons la démonstration, cet accompagnement, qui date depuis quelques années, est sur le point d'éclore au travers de

l'ambition portée par la collectivité de territoires. Hier, l'équipement faisait la fierté de cette industrie. À l'avenir, il démontrera la réactivité de notre agriculture, mais surtout la réactivité, l'aptitude et l'agilité d'un Département, qui a su convaincre les partenaires.

Il a su convaincre et accompagner cette structure portée par les agriculteurs, qui ne sont pas toujours des responsables dans le domaine industriel. L'agriculture, pour le moment, n'est pas industrielle au sens noble du terme. Cette réactivité en constitue la démonstration. Le Département travaille sur le temps long. J'estime que ces porteurs de projets doivent être accompagnés, quels qu'ils soient en Moselle, sur le temps long.

Cela nous différencie régulièrement avec d'autres partenaires ou collectivités. De plus, nous parlons de la valorisation de ces déchets, de ces sous-produits, dans une approche d'énergie renouvelable, d'énergie qui ne sera pas dépensée. Les matériaux sont biosourcés. Demain, d'autres projets seront mis en place. Je pense à la production de viande et à ces ateliers. Nous connaissons les difficultés de l'abattoir de Sarreguemines.

Nous faisons la démonstration que, dans la diversification, nous permettrons à notre agriculture de maintenir les emplois et aux Mosellans d'avoir une diversité. Lorsque nous parlons de *marketing* territorial, il s'agit de démontrer que nous savons produire en Moselle. Nous savons nous développer, avec une longueur d'avance systématique.

À chaque fois, nous avons la volonté de garder de la valeur ajoutée et de préserver les emplois, l'environnement. Cette décision permet la réactivité. Votre visite a eu lieu la semaine dernière. Une décision est prise cette semaine. Imaginons ce qu'il se passera la semaine prochaine si les banques sont au rendez-vous (pas la plus agricole).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, M. REICHHELD.

M. REICHHELD.- Je vote des deux mains ce rapport, s'agissant d'un besoin de survie de ce projet. Je m'associe à ce qui a été dit par les précédents intervenants.

J'appelle de mes vœux que quelqu'un puisse intervenir auprès de la Région Grand Est. Elle s'est engagée pour soutenir ce projet, mais, pour le moment, les banques ne sont pas au rendez-vous, notamment celle qui a été citée. Par conséquent, la Région fait faux bond sur ce projet, ce qui risque de le pénaliser de manière considérable.

Si quelqu'un a le pouvoir d'intervenir auprès du Président de Région, il faut le faire. Je suis même favorable – et je lance une bouteille à la mer – à une motion. Elle

serait à destination du Président de Région, l'objectif étant qu'il se mobilise, comme nous venons de le faire. J'estime que nous venons d'envoyer un signal fort concernant ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas certain qu'une motion soit nécessaire.

Un échange au téléphone me permettra de confirmer au Président de Région que le Département s'est engagé en ce qui concerne cette avance. Je peux lui conseiller que la démarche soit la même de la part de la Région. L'information vous sera ensuite transmise, vous aurez ainsi connaissance de sa réponse. Je ne doute pas qu'elle devrait être favorable. M. FOURNIER souhaite prendre la parole, nous vous écoutons.

M. FOURNIER.- M. le Président, je souscris à ce qui vient d'être dit.

Je constate qu'une initiative publique soutient et innove ce type de procédé. Je me questionne toutefois sur le rôle d'une grande banque qui se dit du milieu agricole et qui ne soutient pourtant pas un tel projet. Il m'est soufflé à l'oreille qu'il s'agit d'une coopérative. Néanmoins, une banque pourrait, au moins, suppléer, faire en sorte d'innover. Je considère qu'il ne faut pas toujours assurer ses frais financiers. La conjoncture actuelle étant tourmentée, les acteurs bancaires devraient jouer le jeu.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous apportons une trésorerie à une entreprise qui en a besoin pour continuer son activité, celle-ci ayant déjà démarré. Néanmoins, elle ne dispose plus des ressources nécessaires permettant d'alimenter le stock et de continuer à produire.

Un message est transmis à l'établissement bancaire : la collectivité croit en ce projet, qui doit désormais être naturellement accompagné par le système bancaire. Nous avons ouvert la voie à une trésorerie mise en place et à une garantie de la productivité. Les machines sont déjà présentes et plusieurs entreprises ont passé commande.

Je transmettrai ce message à l'établissement bancaire auquel tout le monde pense. Je leur ouvre le chemin. Cet établissement doit croire en ce projet. En effet, nous ne pourrions pas comprendre que, dans le domaine de l'agriculture, la banque des agriculteurs n'accompagne pas cette diversification de l'activité agricole, au service de l'écologie et au service de l'environnement. Nous sommes engagés dans une démarche profondément vertueuse, d'autant plus que nous gérons la matière première.

Le marché s'ouvre de façon importante, avec des produits de grande qualité. J'ai d'ailleurs eu la chance de les tester. J'ai en effet pu examiner des produits provenant des moutons de Moselle. Nous sommes dans le circuit court et le circuit de proximité.

Cela ne doit pas seulement concerner la dimension relative à la matière première. Nous devons être dans le circuit court ainsi que dans l'utilisation du produit transformé. Je souhaite procéder de cette façon, tout en m'appuyant sur les délibérations publiques. Le Département et la collectivité publique s'engagent de façon significative. Voici la démonstration, nous croyons en ce projet et deviendrons un futur client par nos collègues.

Le projet est en route. Le choix de l'entreprise a déjà été établi. J'ai appelé le dirigeant de l'entreprise à laquelle nous avons décidé de confier ce marché de conception. Il était écrit qu'il fallait que la matière première soit la laine de mouton transformée. Ce marché s'ouvre, ce qui permettra de justifier l'engagement de l'établissement bancaire.

M. BOHL.- Je me réjouis également de cette décision, qui démontre l'agilité de notre institution. Nous ouvrirons le champ des possibles pour donner les conditions d'un modèle économique que nous espérons le plus performant et pérenne possible.

Nous ferons face à un autre obstacle, celui d'entrer dans le contexte des appels d'offres, notamment lorsqu'une collectivité voudrait employer cette technique pour isoler des bâtiments. Il s'avère que le sujet n'est pas simple. Nous espérons que des verrous sauteront et que ces obstacles seront surmontés. Tout comme mes collègues, je me réjouis de cette motion pour laquelle un vote est proposé durant cette séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois en la loi 3DS, loi dont nous avons beaucoup entendu parler. Nous pouvons y voir un exemple, celui de l'application de la simplification.

Nous simplifions pour que la laine de mouton, cet isolant, puisse servir à la construction des bâtiments en Moselle. Il s'agit du circuit court. La loi 3DS pourrait répondre à cet objectif. Je pense d'ailleurs que ce serait une première en Moselle.

Utiliser de la laine de mouton pour les panneaux qui serviront à isoler démontrera que la loi 3DS est aussi appliquée avec une simplification indispensable. Aucune faveur n'est accordée, sauf à utiliser la laine des moutons de Moselle. Certes, il s'agit d'une particularité pour l'activité en elle-même, mais elle est tellement diversifiée et large que nous ne donnons aucun privilège, sauf celui d'être écologiquement efficace.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour vos votes. Je signifierai cette belle unanimité aux interlocuteurs auxquels je m'adresserai dans la journée.

V-1 MOSELLE JEUNESSE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES

Mme ZIROVNIK, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

Mme ZIROVNIK.- Puis-je me permettre, M. le Président ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous en prie, Mme ZIROVNIK.

Mme ZIROVNIK.- Je souhaite étayer l'explication relative à ce rapport. Avec mes chers collègues, pas plus tard qu'hier, nous avons eu l'honneur et l'émotion d'installer la nouvelle Assemblée 5.0. Ce fut une belle cérémonie, positive, dynamique et Dieu sait si nous en avons besoin. Je vous remercie pour votre présence si nombreuse.

Je m'adresse notamment à vous, les aînés. Par avance, je vous remercie de l'accompagnement que vous mettrez en place pour nos nouveaux CDJ 5.0 tout au long de leur mandature. Elle vient de s'ouvrir et s'étendra sur une durée de trois ans.

J'envisage de revenir sur ce qui a été évoqué hier lors de la séance d'installation. Ce rapport répond à un besoin émis par l'Assemblée des CDJ 4.0, lors de leur réunion du 12 mars 2025. Un constat a été dressé : leur activité de jeunes élus engendre des frais, notamment de repas et de déplacement. Pour cette raison, nous proposons cette modification du règlement intérieur, ainsi que la mise en place de la prise en charge des frais engendrés. Le sujet est bien cadré. Des justificatifs devront être fournis par les parents. Un traitement sera réalisé de manière semestrielle afin de rembourser les jeunes ou leur famille.

Je vous remercie, par avance, pour l'approbation de ce rapport, qui répond à des besoins émis par nos jeunes. Nous leur accordons notre confiance et nous sommes à leur écoute. Par conséquent, nous avons pris en compte ce besoin exprimé.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie.

Il est vrai que nous avons participé à un bel après-midi à l'occasion de la transmission du témoin. Je pense à l'ancien Président de l'ancien Conseil Départemental des Jeunes 4.0, quatrième du nom. Je n'aime pas utiliser ces notions de 4.0 ou 5.0.

Technologiquement, ces termes sont viables et entendables. Humainement parlant, je préfère dire « *quatrième du nom* ». Ce moment a été particulièrement émouvant pour celui qui a terminé – il deviendra d'ailleurs majeur demain (date d'anniversaire) – et pour les nouveaux qui éliront leur Président ou leur Présidente. Force est de constater que, pour le moment, la parité est respectée. Deux jeunes filles et deux jeunes garçons ont été désignés présidentes et présidents. L'élection aura lieu dans quelques semaines, après leur installation. Il s'agit toujours d'un moment important.

Les candidats sont nombreux, plus nombreux d'ailleurs que les adultes. L'élection nécessitera plusieurs tours. Je suis ravi du dynamisme et de l'évolution de ces jeunes. Pour la première fois, il me semble, au moins l'un d'entre eux sera candidat aux élections municipales en mars. Cette évolution me paraît naturelle et importante. Nous aurons réussi cette instruction civique de proximité en direction de chacun.

Les parents étaient également présents hier, ce fut un moment empreint de fierté. Ces jeunes se réunissent au moins lors des vacances scolaires. Un séminaire est organisé et nous nous déplaçons sur le territoire. Des réflexions sont menées sur la place des jeunes dans notre société et, en particulier, en Moselle. Comment peuvent-ils faire évoluer cette place et transmettre des messages, à nous, comme à la jeunesse ?

Qu'ils soient présents à nos côtés et à vos côtés me semble aussi important. Le binôme que vous représentez s'accompagne d'un binôme de Conseillers Départementaux des Jeunes. Cette démarche est importante. Je vous remercie d'avoir désigné ce binôme. Lancer une élection aurait été compliqué, mais chaque binôme représente le canton au sein du Conseil Départemental des Jeunes. J'ai proposé cette expérience à la suite de mon installation à la présidence et je pense qu'elle a porté ses fruits.

Des questions ont été soulevées quant à leurs déplacements. Se rendre à une réunion à Metz depuis Sarrebourg n'est pas comparable au fait de venir d'un quartier de Metz. Lorsque ces jeunes participent à un séminaire et doivent se déplacer, il me paraît normal d'assumer la responsabilité du remboursement des frais de déplacement, souvent pris en charge par les parents, qui mettent quelquefois en place un système de covoiturage.

Ceux qui nous ont quittés nous demandent d'avoir une pensée pour les suivants, en payant éventuellement ces frais de déplacement, ce qui reste légitime selon moi.

Voici donc ce que je vous propose, au-delà du règlement, qui est pratiquement le même que celui qui a été à l'origine de la création. Ce rajout me semble toutefois indispensable.

Une opposition ?

Abstention ?

Unanimité.

VI-1 PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le budget n'a toujours pas été adopté.

Il me paraît paradoxal de voter en séance des dépenses pour 2026 n'étant pas passées par le filtre de l'adoption du budget. Nous sommes toutefois dans l'obligation de le faire.

En effet, les collèges doivent, dans l'année scolaire, qui n'est pas une année calendaire, avoir les moyens nécessaires pour fonctionner. Nous proposons ce point chaque année. Il doit être adopté. Pour cette raison notamment, cette assemblée est aujourd'hui convoquée pour délibérer. Au-delà de la Décision Modificative, ce point est important. Je cède la parole à Mme la Vice-Présidente déléguée, Mme STEMART.

Mme STEMART, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, certains d'entre vous souhaitent-ils réagir ?

Mme AMBROSIN-CHINI.- M. le Président, chers collègues, je salue l'initiative de réaliser un Rungis Mosellan, afin d'alimenter nos collèges en produits frais et permettre aux collégiens de manger des produits de saison. Toutefois, j'en profite pour réitérer la position de notre Groupe concernant les tarifs de restauration indiqués dans le rapport.

Je rappelle à cette Assemblée que l'équité se définit comme « *l'acceptation d'inégalités qui profite au bien commun* ». Or, en termes de tarification, l'équité se matérialise par « *la progressivité des prix, en fonction des revenus des parents* », ce qui n'est malheureusement pas proposé ici. À force de faire œuvre de pédagogie et de répétition, j'espère, M. le Président, que vous changerez d'avis, comme vous l'avez déjà fait en ce qui concerne le Centre de santé départemental, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- La pédagogie pourrait être considérée comme l'art de répéter. Je vais ainsi essayer de me montrer pédagogue. Nous parlons d'un sujet touchant toutes les familles ayant des enfants en demi-pension dans les collèges. Je fais référence au prix des repas à la cantine scolaire. Nous fournissons un effort considérable, le tarif unique à 3,96 euros est maintenu. Ces 3,96 euros représentent une solution pragmatique, mais aussi une mesure équitable, simple et durable. Ces trois éléments sont importants à prendre en compte. La solution est simple et lisible pour tous : un tarif unique.

Tout le monde comprend et sait à quoi s'attendre. Nous n'avons pas besoin de fournir des justificatifs de revenus, de remplir des dossiers complexes, de subir des délais administratifs. Cette simplicité permet l'efficacité administrative et évite les surcoûts.

Par ailleurs, cette mesure favorise la mixité et l'égalité pour les enfants. À la cantine, ils mangent tous le même repas, dans les mêmes conditions et au même prix. Il me faut également mentionner une approche financière stable pour la collectivité.

Fixer un prix unique permet au Département de prévoir son budget avec clarté. Nous parlerons d'ailleurs des difficultés auxquelles le Département fait face pour le budget 2026. Les recettes sont constantes et connues, ce qui facilite l'investissement.

La priorité consiste à investir dans la création de cantines scolaires. Il est nécessaire de veiller à ce que nos enfants puissent manger à la cantine scolaire. Je parle de tous les enfants du département. Il est facile d'avoir le cœur sur la main, mais comment pouvons-nous procéder pour le permettre à tous ? Je peux prendre l'exemple du collège Rabelais qui n'est pas équipé d'une cantine. Au sein du département, d'autres collèges Rabelais ne disposent pas d'une cantine. Il convient d'investir, ce qui implique des recettes.

Le tarif à 3,96 euros représente une réelle nécessité. Je souhaite d'ailleurs rappeler que le tarif est raisonnable et solidaire. Ce prix couvre une partie du coût réel du repas (2,40 euros). Vous oubliez que nous sommes passés de 2,20 euros à 2,40 euros. Je fais référence au prix matière, ce qui me paraît conséquent. Au-delà du coût matière de 2,40 euros, le coût complet atteint 9 euros environ. Quand une famille paie 3,96 euros, elle paie moins de 50 % du prix réel, ce qui signifie que la collectivité subventionne déjà chaque assiette de plus de 5 euros, rendant ainsi le repas accessible à tous.

Même si le tarif n'est pas différencié, il est socialement modéré. Chacun paie déjà moins de 50 % que le coût réel, ce que je considère comme une forme de solidarité simple et efficace. Nous avons besoin d'efficacité pour nos services. Le sujet pourra de nouveau être évoqué, lorsque nous aborderons les difficultés relatives au budget 2026.

Tout le monde bénéficie du soutien départemental sans complexité et sans effet de seuil. Madame, vous ne parlez pas des effets de seuil. Je n'ose même plus employer la notion de « *trappe à la pauvreté* ». Néanmoins, les effets de seuil, quand vous n'êtes pas dessus, vous pouvez oublier l'injustice totale. Un autre point me semble d'ailleurs important, celui consistant à éviter la bureaucratie, ainsi que les coûts cachés. Monsieur le Président effectue un travail considérable concernant le budget 2026. L'Administration doit gagner en agilité, l'objectif étant de rendre un meilleur service au moindre coût.

Rajouter le coefficient social vise à rallonger la lourdeur administrative et à créer des emplois plus ou moins efficaces. Précédemment, nous nous sommes félicités de l'agilité du Département. Or, vous voulez l'alourdir. En conclusion, le prix unique de 3,96 euros n'est pas seulement une question de simplicité. Il s'agit d'un choix de solidarité universelle, de clarté pour les familles, de stabilité financière pour le Département. J'espère que, cette fois-ci, en étudiant les différents points les uns après les autres, vous comprendrez les raisons pour lesquelles cette Assemblée a besoin d'un tarif unique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. La parole est à M. FOURNIER.

M. FOURNIER.- Nous reprenons le débat, comme chaque année.

M. LEBEAU parle en chiffres. Par conséquent, je vais égrener certaines données provenant de l'INSEE : 10 % des Français gagnent plus de 4 000 euros, 20 % gagnent plus de 3 200 euros, 50 % gagnent le salaire médian (2 050 euros). Cela signifie que 50 % des Français gagnent moins de 2 050 euros. Vous pouvez regarder dans les haltes-garderies ou dans les cantines scolaires communales. Il est question du tarif de la CAF.

La Caisse d'Allocation Familiale procède par coefficient 1, coefficient 2 ou coefficient 3. À partir de cet élément, les prix peuvent être différenciés. Nous pouvons faire 3,60 ou 4,10 ou 4,20, selon les indications que j'ai demandées pour les 10 %, les 20 %, les 30 %.

Il n'y a pas d'équité ou d'égalité salariale. Je ne parle d'ailleurs que des salaires en France. Je ne fais référence qu'à des éléments français. Ce matin, j'ai entendu un chiffre qui m'a interpellé concernant la dette de la France. Nous étions à 3 346 milliards. Nous sommes passés à 3 414 milliards, soit une augmentation d'environ 60 milliards en six ou huit mois. Je ne sais pas si l'instabilité politique y est pour quelque chose.

Avec les données fournies, une petite différence ne me paraît pas anormale. Mon propos renvoie au débat actuel sur qui doit fournir des efforts et comment nous les mettrons en œuvre. Je doute qu'une solution soit trouvée à ce débat, pour le moment. Il est vrai que notre philosophie, avec M. LEBEAU, n'est pas la même concernant l'équité.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, M. WEIS.

M. WEIS.- Je vous remercie, M. le Président.

Mon propos sera bref. De nombreux maires se trouvent autour de cette table et plusieurs d'entre nous pratiquent un tarif de restauration pour nos périscolaires. Il me semble que, dans ma commune, et peut-être dans celles de nos collègues, peu d'entre nous sont en mesure de proposer un repas, dans nos périscolaires, à 3,96 euros.

Il ne me semble pas réaliste de toujours vouloir réaliser des économies d'un côté - l'effort fourni par le Département est d'ailleurs considérable - tout en cherchant constamment des nouvelles dépenses de l'autre. Pas plus tard que la semaine dernière, lors de ma permanence, j'ai rencontré des administrés de Fontoy qui se sont montrés extrêmement satisfaits de la restauration dont bénéficient leurs enfants au collège de Fontoy.

Ils ont souligné le gain financier réalisé, lorsqu'ils sont passés de l'école primaire au collège. Le tarif de garde des enfants est inclus dans nos tarifs de la pause méridienne, ce qui peut faire grimper le coût à 8 ou 10 euros par enfant. Une personne a donc formulé la remarque suivante : « *Depuis que mes enfants sont entrés au collège, nous avons réalisé de réelles économies au niveau de la pause méridienne* ».

C'est sans doute le meilleur témoignage que nous pourrions recevoir. Il serait possible de discuter pendant des heures et des heures pour 20 ou 30 centimes, je préfère toutefois vous partager la réalité du terrain. Voici le retour concret que nous recevons, en tant qu'élus de proximité. Je tiens donc à vous remercier, M. le Président, pour ces efforts fournis et cette équité proposée à l'ensemble des collégiens.

M. CUNY.- Je souhaite prendre part à ce débat autour de cette notion de gratuité permanente revendiquée. Nous le voyons, M. FOURNIER l'a dit.

La dette est abyssale. Manifestement, votre parti et le mien ne partagent pas les mêmes recettes. J'estime que la situation d'instabilité actuelle révèle une faute claire du pouvoir politique. Je fais référence à une incapacité à affronter cette dette.

Pour en revenir à ces notions de gratuité et d'équité, ce matin, j'ai été interpellé par un reportage sur une chaîne d'information. Des élus LFI ont proposé que les parkings des hôpitaux soient gratuits et donc pris en charge par les élus des collectivités. Je considère que nous faisons actuellement face à une situation de démagogie absolue.

Des collectivités territoriales et locales se débattent avec des difficultés majeures, afin d'équilibrer leur budget, budget qui est équilibré, tandis que des députés, hors sol, formulent des propositions, sans en mesurer les conséquences que cela pourrait entraîner. Restons clairs, en France et notamment dans les collectivités, dans les villes, dans les départements, les taxes d'habitation ont été supprimées.

Il ne reste plus que les taxes foncières. Dès que nous parlons de gratuité, celle-ci s'applique en réalité aux moins de 50 % de personnes qui s'acquittent de leur franchise de la taxe foncière. Il est facile de se livrer à la démagogie et de considérer que tout doit être gratuit, car le salaire médian s'élève à 2 000 euros. Bien entendu, nous souscrivons.

M. FOURNIER.- Ne confondons pas l'équité et la gratuité.

M. CUNY.- Je souhaite terminer mon propos, M. FOURNIER.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à M. CUNY.

M. CUNY.- Nous devons tous nous montrer responsables.

Des Français paient des impôts, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Tous ne paient pas des taxes foncières. À Thionville, 43 % des habitants portent l'effort de la ville.

Je suis attaché aux valeurs humanistes et sociales, mais à un moment, il faut savoir dire « stop » à la démagogie permanente. Les efforts retombent toujours sur les mêmes personnes, tandis que les autres réclament systématiquement la gratuité. Comme cela a été dit, avoir un coût de cantine où plus de 6 euros sont portés par la

collectivité, multiplié par le nombre de collégiens, représente déjà une somme importante. Il convient d'arrêter cette démagogie permanente, nous n'en sortirons pas.

M. FOURNIER.- Il manque de l'équité.

M. CUNY.- Tout le monde fait remarquer que la dette augmente.

Que pouvons-nous faire ? Allons-nous régler cette problématique avec des mesures de gratuité ? Je me permets d'exprimer mon agacement. Remettons le débat au cœur des territoires. Nous portons les efforts et je suis fatigué d'entendre systématiquement parler de la gratuité permanente. Les transports doivent être gratuits, mais pouvez-vous nous dire qui paie ? Je vous assure qu'en France, la gratuité n'existe pas. Quelqu'un doit toujours payer, et actuellement, ce sont moins de 50 % des Français.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, Mme KLEBER-MASET.

Mme KLEBER-MASET.- Je rejoins M. LEBEAU et mes collègues, en ce qui concerne le prix de la cantine, qui me paraît honorable, par rapport aux repas proposés.

Je tiens à rappeler l'existence d'un fonds social cantine, qui peut être déclenché via les assistantes sociales des collèges. Je suis bien placée pour le dire. Ce dispositif permet d'aider les familles dans le besoin. Le sujet peut être étudié au cas par cas. Des professionnels sont en mesure d'appuyer les demandes et d'aider les familles en difficulté, sans en faire une généralité. À noter que le Département abonde ce fonds.

Mme KUNTZ.- Je me permets de vous partager une réflexion.

Je suis présente depuis 2011 et je peux vous dire que, tous les ans, ce sujet est de nouveau abordé. Je vais répéter ce que je dis chaque année. Ce prix est inférieur à celui d'un produit McDonald. Il provient, la plupart du temps, de circuits courts et de proximité. Nous ne pouvons pas tout demander. Comme l'a dit M. CUNY, rien n'est gratuit. La gratuité n'existe pas. La dette est importante, nous la rajouterions.

Par ailleurs, ce fonds social existe et est également abondé par le Département. Je ne mentionnerai pas la première licence pour les jeunes mosellans. J'insiste toutefois sur un point, nous ne compensons peut-être pas directement sur le repas, mais nous le faisons à travers d'autres actions, en faveur des jeunes qui fréquentent nos collèges.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à Mme SCHNEIDER.

Mme SCHNEIDER.- Lors des Conseils d'Administration des collèges dont nous faisons partie, les parents d'élèves nous remercient pour le prix bas du repas de la cantine.

M. LE PRÉSIDENT..- Je vous remercie.

Il est vrai que le débat est récurrent, mais nécessaire. Il nous permet de refixer notre cadre. Faute de cela, l'oubli pourrait arriver rapidement. Nous ne gardons que le prix payé par la famille. Nous ne parlons déjà pas de la qualité des repas.

De plus en plus, les circuits courts et de proximité sont développés. Nous faisons déjà preuve de vertu en ce qui concerne la production de nos repas. Par ailleurs, le personnel les produisant est départemental. La production de nos repas n'a pas été externalisée. Nous maîtrisons donc complètement le parcours de production de chaque repas au sein de chaque collège, ce qui signifie que 800 personnes assument l'entretien des collèges et surtout la production des repas. Nous oubliions cette dimension sociale.

Ces emplois sont non délocalisables dans les grandes villes, mais aussi les villages. De plus, les repas sont de grande qualité, le personnel étant de qualité. Lorsque nous avons accueilli les grands chefs étoilés, notre équipe de chefs des collèges a engagé une démarche les jours du marché de la restauration sur la place de la République à Metz.

Le produit de leurs ventes, de ce qu'ils avaient conçu et réalisé, a été donné à une association caritative. Parlons de la qualité des repas, avec la baguette Moselle, la viande bovine, etc. Un travail est réalisé sur la question de la convergence des produits vers un même lieu et sur la distribution vers l'ensemble de notre restauration. Ce que j'ai appelé ce « *petit Rungis* », peut interroger lorsque nous tenons ce type de discours.

Il s'agit de diversifier l'agriculture mosellane. Ce mouvement est impulsé, le marché étant éminemment important. Dans la plupart des cas, notre offre reste plus abordable que la restauration proposée au sein des communes, ce qui n'est pas un reproche envers les pratiques tarifaires des communes. Chacun s'organise selon sa situation. Un tarif de 3,96 euros représente souvent la moitié des prix pratiqués dans les communes.

Des communes se sont engagées dans une démarche de pratiques sociales. Je ne parle même pas du repas à 1 euro, mais de repas avec une diversité de tarifs. Comment procédons-nous pour maîtriser ce sujet ? Lorsque nous aurons arrêté un, deux ou trois prix, il nous sera difficile d'anticiper les possibles variations, en fonction des populations. Inévitablement, à un moment ou à un autre, nous encaisserons un déficit.

Le déficit sera amplifié. À ce jour, il reste évident : pour un repas coûtant 9 euros, 4 euros sont payés, laissant un reste de 5 euros. Pour 3 millions de repas, cela représente un déficit de 15 millions d'euros. N'oubliez pas, mes chers collègues, que la compétence n'est pas obligatoire, mais facultative. J'insiste sur ce montant, nous parlons de 15 millions d'euros, ce qui soulève d'ailleurs une question fondamentale.

L'argent que nous engageons dans nos dépenses de fonctionnement représente autant de ressources que nous n'investissons pas sur nos territoires et que nous transformons en emprunt, en dette. Ici aussi, le circuit est court et s'affole rapidement.

Des parents sont venus me voir, en disant : « *Merci, M. le Président, j'ai fait des économies* » ; « *Je m'y suis retrouvé socialement* » ; « *Je ne mettais pas mon enfant à la cantine scolaire de la commune, car je ne parvenais pas à payer* » ; « *Maintenant qu'il est rentré au collège, je peux l'inscrire, car le prix devient, pour moi, abordable* ».

Cela étant, où la notion de capacité « *d'abordable* » se situe-t-elle, lorsque nous payons déjà, quelquefois, la moitié du prix ? Le plus souvent, dans la commune, il s'agit du juste prix, celui qui est payé par la collectivité. Un jour, je souhaiterais réaliser un état des lieux, afin de m'assurer que ceux qui nous conseillent appliquent, eux-mêmes, ces tarifs, au sein de leurs communes respectives. Je m'interroge, je ne vise personne.

Le prix n'est pas le juste prix. Le total de nos dépenses s'élève à 15 millions d'euros. Comme cela a été évoqué, la dette de la Nation augmente, vous avez raison.

Les collectivités locales pèsent toutefois 10 % de la dette de la nation, car nos budgets sont votés en équilibre. Même en adoptant cette démarche sociale dans la restauration scolaire des collèges, le prix reste abordable. Il facilite en effet de plus en plus l'utilisation de la restauration scolaire. À noter que le nombre de repas ne cesse d'augmenter, au point qu'un investissement sera nécessaire dans nos cantines scolaires.

Il nous faudra travailler sur un certain nombre de dossiers, les faire évoluer. Vous vous reconnaîtrez dans ce que je viens de dire. Je visiterai l'une ou l'autre des cantines scolaires. Des investissements doivent être effectués, car nous sommes parvenus à un seuil que nous ne pouvons plus supporter (problèmes d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail du personnel). Je considère qu'accueillir un maximum de nos collégiens dans nos unités de restauration scolaire relève d'une responsabilité sociale.

Pour cette raison, ce prix a été fixé. Élaborer un budget devient complexe. J'estime que des dépenses doivent être préservées et sanctuarisées. Il nous faut essayer de sanctuariser la restauration scolaire. Plus nous ajouterons de la spécificité dans les prix, plus la démarche deviendra ingérable. Comment procèderons-nous si les prix varient, mais que nous considérons qu'une erreur a été commise dans leur fixation ?

Nous augmenterions le prix des uns, pour compenser l'aide aux autres, ce qui signifie que, chaque année, ils seront à géométrie variable. Nous bénéficions d'une certaine stabilité. Acceptons la facilité et la stabilité. Pour le moment, nous constatons que ce qui est produit en termes de repas dans nos collèges plaît à nos clients. Par ailleurs, le fonds social des collégiens nous permettra d'aider les familles en difficulté.

Je précise d'ailleurs que la totalité n'est pas consommée dans les collèges. Certains pourraient me dire qu'ils n'apprécient pas de voir le gestionnaire pour dire que la situation est difficile, etc. Ce fonds social présente une utilité. S'il fallait l'alimenter à un moment donné, je suis prêt à vous le proposer, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Il n'est pas utilisé totalement. Il est utilisé de manière extrêmement limitée. Les équipes éducatives et de directions des collèges jouent un rôle. Elles doivent identifier celui ou celle qui ne parvient pas à assumer la charge. Dans ce cas, le fonds social des collégiens pourra être utilisé. Ici, nous opérons dans une réelle dimension sociale. Ne mélangeons pas tout.

Enfin, les circuits courts et de proximité doivent continuer à être développés, l'objectif étant d'offrir la possibilité de bénéficier de prix de qualité. Un véritable travail est réalisé sur l'anti-gaspillage dans un nombre croissant de collèges, ce qui nous permet de réduire le gaspillage alimentaire et d'économiser les produits dans la production des repas. Lorsque nous diminuons ces charges, le résultat positif de la production est laissé aux collèges. Nous ne le réduisons pas, afin de soutenir la dimension sociale, le sport, la culture et toutes ces activités dans les collèges.

Je considère que la démarche est vertueuse, sous toutes les formes (socialement, économiquement, culturellement et gastronomiquement). Nous nous inscrivons dans une perspective d'aménagement du territoire, chaque collège bénéficiant du dispositif.

Je proposerai un plan pluriannuel d'investissement pour travailler sur la restauration scolaire. Mme la Vice-Présidente procède actuellement à un état des lieux.

Celle-ci s'est déplacée dans de nombreux collèges. Je vais la suivre, nous nous rendrons ensemble dans les collèges pour lesquels la nécessité d'investir a été identifiée. Les investissements sont conséquents, nous ne parlons jamais de moins de 1 million d'euros. Nous le ferons, car la situation devient urgente au sein de certains collèges de vos cantons. Vous savez de quoi je parle. Je vous propose donc d'adopter ce rapport.

Une opposition ?

Abstention ? 4 abstentions

Unanimité.

I-2 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. MULLER, Rapporteur.

Le Rapporteur donne lecture de son rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, M. LEBEAU.

M. LEBEAU.- M. le Président, chers collègues, cette Décision Modificative n°2, décision que nous examinons, est à la marge, eu égard au montant du budget qui a été rappelé (1 095 000 000 €). Elle représente 3,5 millions d'euros de crédits supplémentaires.

Elle est significative, dans la dynamique. Les seules hausses de fonctionnement sont les dépenses sociales (plus 5,6 millions, dont 1,5 million pour l'APA, 1,8 million pour l'Aide Sociale à l'Enfance et 1,2 million pour l'autonomie). Il faut le dire et le redire, sans détour : nos dépenses sociales explosent. En trois ans, ce sont plus de 100 millions d'euros de hausse de dépenses sociales. Dans le même temps, les DMTO sont passés de 156 millions d'euros à 107 millions d'euros, soit un manque de 150 millions d'euros.

Pour ceux ayant connu la période avant l'euro, je peux vous dire que cela fait 1 milliard de francs français à trouver, tel est le défi. Ce tsunami budgétaire réduit chaque jour, un peu plus, nos marges de manœuvre, alors que le Département reste en première ligne pour protéger les plus fragiles. Malheureusement, le plus dur reste devant nous.

La construction du budget 2026 est et sera un véritable défi. Nous sommes parvenus à absorber ces 100 millions, mais nous faisons face à un nouvel handicap. En effet, 50 millions d'euros supplémentaires doivent être trouvés, alors même que nous ne maîtrisons plus nos recettes, depuis la perte de l'autonomie fiscale. Je tiens avant tout à saluer le travail de M. le Président, qui affronte cette tempête budgétaire avec

clairvoyance, lucidité et pragmatisme. Cette capacité consistant à garder une vision d'avenir, tout en restant gestionnaire, représente un réel atout dans cette tempête.

M. le Président ajuste, sans pour autant renoncer à nos politiques sociales. Il protège, sans céder à l'austérité aveugle. Soyons clairs, nous devrons tous nous montrer à la hauteur. Ce travail ne relève pas uniquement de M. le Président, de ceux en charge du budget et des services. En effet, chacun de nous doit être acteur, ce qui implique un travail collectif. Des réformes de fond devront être proposées.

Malheureusement, nous sommes à « /os ». Les marges de manœuvre s'avèrent epsilonnesques, en comparaison avec le travail devant nous. Nos modes de fonctionnement devront être revus en profondeur. Malgré tout son mérite, M. le Président ne pourra pas le faire seul. Le travail est collectif, impliquant les élus, ainsi que les services, qui doivent étudier le sujet main dans la main.

Tous les services devront être repensés. Comment procédonnons-nous pour administrer au mieux et fournir des services de qualité, tout en maîtrisant les coûts ? La feuille citée du Code Rabot est totalement injuste et aveugle. J'y suis totalement opposé, tout comme M. le Président et je m'en félicite. Elle frappe toujours les plus faibles et fragiles. Nous devons chercher des économies intelligentes, revoir nos modes de fonctionnement de manière intelligente, agile, juste et durable, l'objectif étant de préserver notre capacité d'action. Les Mosellans ont besoin de nous pour rester constamment à leurs côtés.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à M. FREYBURGER.

M. FREYBURGER.- Je vous remercie.

M. le Président, chers collègues, il est naturel de s'inscrire dans le prolongement des propos tenus par M. LEBEAU, Président de la Première Commission. Il serait inopportun de ne pas avoir en permanence à l'esprit les contraintes qui pèsent sur nous, à l'aune de cette nouvelle année budgétaire, qui s'annonce des plus difficiles.

La Décision Modificative n° 2 reste essentiellement technique et modifie considérablement la donne. Nous tutoyons, si nous considérons l'ensemble des inscriptions budgétaires pour l'année 2025, les 1,2 Md d'euros de budget.

Cette Décision Modificative ne concerne, dans le fond, qu'un peu plus de 3 millions, ce qui me paraît résiduel. Ce montant de 1,2 Md d'euros, qui renvoie au budget du Conseil Départemental de la Moselle, est à mettre en relation avec les

3 400 milliards de dettes publiques franchies au niveau national. À noter que la dette publique française représente 2 833 fois le budget annuel du Conseil Départemental de la Moselle.

La charge de la dette s'élève à environ 60 milliards d'euros, à 1 milliard près. Elle devrait tutoyer les 100 milliards d'euros dans plusieurs années. Cela montre qu'il existe encore des marges pour y parvenir. La seule charge de la dette nationale représentera, dans les prochaines années, presque 100 fois le budget annuel du Département de Moselle.

Malgré cet environnement contraint, ainsi qu'un mouvement national qu'il nous faut endiguer collectivement et les coups de rabot portés sur les marges de manœuvre des collectivités – en premier lieu celles des Départements – le Département de la Moselle fait beaucoup. Je suis heureux, en tant qu'élu mosellan, et reconnaissant à l'égard du Département et de son Président, de ne pas se concentrer exclusivement sur le cœur du réacteur, c'est-à-dire sur la politique de la solidarité. Cette dernière s'avère indispensable, essentielle et fondamentale, mais elle ne peut et ne doit pas, à mes yeux et à nos yeux, être le seul levier en termes d'action publique du Département.

Comme vous tous, je n'ignore pas que les compétences départementales découlent d'une répartition relevant du droit. Le droit lui-même est issu des décisions législatives prises au fil des exercices précédents. Je pense que nous nous sommes inscrits, avec vigueur et enthousiasme, dans une approche métropolitaine. Le Département étant présent, du plus petit village, le plus isolé de la Moselle, jusqu'au cœur de la métropole, nous avons un rôle à jouer. Ce dernier excède celui de la seule solidarité.

J'ai relevé hier deux illustrations intéressantes, qui soulignent la vigueur de l'institution départementale et notamment en Moselle. J'ai eu la chance de participer à une opération organisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui se montre satisfaite de travailler aux côtés du Département. Hier soir, une opération tournée vers l'agrément Qualité Moselle a eu lieu, ce qui nous a permis de réunir plusieurs producteurs locaux, agriculteurs et artisans. Ils nous ont fait part, via leurs témoignages, des bénéfices recueillis au travers de l'agrément qualité Moselle et des politiques initiées au niveau du Conseil Départemental. Je pense, en particulier, à son agence, Moselle Attractivité.

Nous disposons de leviers pour agir, malgré les contraintes budgétaires qui sont indéniables. L'agilité et la proximité peuvent être considérées comme l'empreinte du Département. Je mets mon propos en exergue avec trois exemples. Je vous en ai parlé, M. le Président, je mène un projet, soutenu par le Département, d'école.

Il a fait l'objet de remarques *in extremis* d'une agence de l'État, qui décale tout de plus d'un an, et ce, au détriment de plusieurs centaines d'enfants. Cet exemple est localisé, mais, malheureusement, pas isolé. Pas plus tard qu'hier, un Maire du Nord du Département a mis en lumière les efforts fournis, à l'égard des services de l'État, pour créer une « *révolution* » dans sa commune : au bout d'un mandat complet, obtenir l'autorisation de construire quatre maisons supplémentaires. Il aura fallu six ans.

Je suis en mesure de vous partager un dernier exemple. Il concerne des producteurs de lait mosellans, qui s'apprêtent à investir massivement. Alors que tout est prêt et que nous approchons du déficit sur le plan de la production de lait, les dernières autorisations incontournables des services concernés permettant d'y parvenir n'ont pas été obtenues.

Nous sommes habitués à faire face à ce type de situations, mais cet événement illustre, *a contrario*, au combien le Département doit poursuivre sa mission, malgré ce contexte, en alliant agilité et proximité. Cela me semble être, sans incidence financière particulière, une belle autorisation de programme pour les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, M. FOURNIER.

M. FOURNIER.- Je risque de répéter ce qui vient d'être dit.

En passant de 1 191 000 000 € à 1 195 000 000 €, 4M€, cela représente 0,33 %, si les comptes sont exacts. Ces ajustements ne sont pas de votre fait ou de celui du Conseil Départemental de la Moselle. Nous encaissons des décisions prises à l'extérieur.

Il convient toutefois de se questionner : quels gouvernements, en 2021, ont modifié la structure des financements des collectivités locales et territoriales ? À ce niveau, un bouleversement majeur est survenu en 2021. J'ai toujours pensé qu'un élu prenait des décisions, mais en ayant la maîtrise de ses impôts, des collectivités locales, ce qui n'existe plus depuis 2021. Il faut « *rendre à César ce qui appartient à César* ».

Nous sommes privés des marges de manœuvre dont nous pourrions disposer. Je souscris à ce qui a été dit précédemment. Il ne s'agit pas de trouver 40 milliards, mais 120 milliards sur trois ans, chose qui nous est d'ailleurs répétée à longueur de journée.

Pour autant, je n'ai pas le sentiment que nos concitoyens l'ont bien compris. Un véritable effort devra être fourni dans les trois ans. Tout le monde devra payer, d'une manière ou d'une autre (consommateurs, contribuables, chefs d'Entreprise, assurés sociaux, collectivités territoriales et locales). Ces trois années seront difficiles.

Ce que nous annonçons comme trois ans, pour atteindre les 3 % de déficit, correspond en réalité à environ six ans. Les économistes s'accordent plutôt sur ce point, afin d'atténuer ces efforts. Il semblerait en effet que le pays ne soit pas en mesure de le faire en trois ans, rien que pour stabiliser. Je ne parle même pas de diminuer cette dette.

Il me paraît important de savoir ce qui est possible. Je regarde les données communiquées : 35 à 40 milliards de dépenses sociales supplémentaires en 2026, 15 à 20 millions en moins de recettes. Effectivement, l'effet « ciseau » jouera pleinement son rôle pour le Conseil Départemental de la Moselle. Ces sommes peuvent être difficilement ajustables. Il convient de prioriser. M. le Président, cette responsabilité vous incombera. Je considère qu'il faut maintenir ces priorités là où elles se trouvent.

Personne ne vous envie à ce sujet, comme personne n'envie les maires à la tête des collectivités locales pour faire des choix. Les répercussions seront les mêmes à différents niveaux (subventions ou dotation globale de fonctionnement). Concernant ce taux de 0,33 %, ce sont des ajustements qui risquent de subir de grands déséquilibres dans les trois années à venir. Si vous me le permettez, je souhaite aller plus loin et attirer l'attention sur deux dossiers qui nous préoccupent, dont celui de Novasco.

Nous devrions aujourd'hui savoir si un repreneur se présente. Pour le moment, nous ne disposons d'aucune information, ce qui nous constraint à évoluer dans une perspective de « néant ». L'objectif vise à analyser ce qui se passe dans ce dossier, pourtant exemplaire, en ce qui concerne l'acier décarboné. Une question doit être soulevée.

L'État a placé 200 millions ces dernières années dans l'entreprise, dont 85 millions l'année dernière. Le fonds de pension devait mettre 75 millions. Il n'en a mis que 1,5 million, tandis que l'État a mis 82 ou 83 millions. Je parle sous la responsabilité

de M. FREYBURGER. Il me semble que nous nous trouvons quasiment aux 85 millions pour l'État, qui a tenu sa parole. Néanmoins, n'a-t-il pas été évanescents ?

Si nous mettons des sommes de 200 ou 85 millions, il me paraît normal, peut-être pas d'entrer au capital, mais, au moins, au Conseil d'Administration. Le but vise, en effet, à clarifier notre trajectoire : 200 millions en moins de dix ans, 85 millions sur une seule année, ce sont des chiffres explosifs, lorsque nous parlons du déficit de l'État.

Des questions doivent être posées, 450 emplois étant directement concernés. Ils sont d'ailleurs 1 200, si nous considérons les emplois indirects. Je souhaite que le Conseil Départemental de la Moselle soit moteur et ne reste pas dans l'impuissance.

Un problème m'a frappé, celui du frelon asiatique. La ville de Saint-Avold a transféré trois classes de maternelle, à cause d'une suspicion de frelons asiatiques. Le 14 mars 2025, une loi visant à endiguer sa prolifération et à préserver la filière agricole a été votée à l'unanimité au Parlement, ce qui est suffisamment rare pour le souligner.

Cette loi prévoit la mise en place d'un plan départemental visant à lutter contre le frelon asiatique. Il a été élaboré par le Préfet, en concertation avec le Président du Conseil Départemental. M. le Président, je pense que nous pouvons être moteurs sur ce dossier. Nous prendrions les devants. Établir ce plan départemental me semble bénéfique. En 2004, le frelon asiatique se trouvait dans le Lot-et-Garonne.

Les épisodes de canicule entraînent sa progression jusque chez nous. J'ai pris connaissance de ce dont cet animal est capable. Progressivement, il se nourrit d'autres insectes. Un nid de frelons asiatiques mange 11 kg d'insectes par an provenant de 150 espèces différentes, dont les abeilles principalement. Nous connaissons d'ailleurs le rôle positif des abeilles. Le frelon asiatique peut devenir agressif envers l'homme, s'il s'approche de son nid à moins de 5 mètres. Une seule piqûre peut être fatale en cas d'allergie. Je comprends le souci du Maire de Saint-Avold et de tous les maires.

Nous serons tous confrontés à cette problématique. Il faudrait mettre en place ce plan départemental, l'objectif étant d'accompagner les populations, les maires et les apiculteurs. Ce sujet suscite des préoccupations, notamment en raison de l'effet climatique et des canicules. Il mérite une réflexion, ce qui démontrerait notre capacité à être moteurs, au lieu de se contenter de suivre les décisions prises au national. Pour finir, il faudra faire preuve d'imagination et d'innovation dans les années à venir, afin de

résoudre l'équation définie au niveau des effets de « ciseau », entre la hausse des dépenses sociales et la baisse des dotations. Je vous remercie, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- La parole est à M. DIDIOT.

M. DIDIOT.- M. SUCK et moi-même avons prêté une attention particulière à cette situation en début de semaine, dès lundi. Nous avons obtenu une écoute attentive concernant le sujet du frelon asiatique. Nous comptons 1 200 apiculteurs en Moselle et des dégâts conséquents sont causés par ce frelon asiatique, celui-ci s'attaquant directement à nos abeilles qui sont des pollinisateur·e·s. Il convient de suivre avec attention la démarche du Département, visant à se montrer attentif à la problématique rencontrée par les agriculteur·e·s de nos vergers.

Il me semble qu'une bonne nouvelle vient de tomber.

Mme ROMILLY.- En effet, je viens de recevoir la nouvelle. L'audience pour Novasco a eu lieu ce matin, au tribunal. La période d'observation est reportée. Une prochaine audience est prévue le 31 octobre. Il reste un délai d'un mois pour une période d'observation, avec du sursis, en espérant que les repreneurs soient présents.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'une bonne nouvelle. La parole est à M. SUCK.

M. SUCK.- Comme nous abordons le sujet des bonnes nouvelles, je pense que la réactivité et l'agilité ont été signalées. Je ne reviens pas sur le thème du frelon asiatique.

Une saisie du dossier a été souhaitée. Nous avons avancé, tout en sachant qu'entre le Préfet et le Département, concernant ce sujet de préservation, nous avons le SDIS. Une réflexion est lancée : dans quelle mesure peut-il devenir un partenaire, à côté des associations apicoles pour endiguer ce fléau ? Je profite de ces propos pour rassurer les uns et les autres. Arrêtons d'imaginer la « sinistrose ». Le premier problème des territoires ne renvoie pas au fruit du fonctionnement des collectivités.

Il s'agit du constat que nos gouvernements successifs ont échoué face aux grandes décisions et responsabilités. Leur incapacité à incarner un État se tenant pleinement à ses fonctions régaliennes est mise en lumière. Notre collègue a évoqué un certain nombre de mesures à prendre. Il me paraît souhaitable que la Moselle soit entendue.

Je le dis, à côté de mes collègues, et à l'égard du Président de la Commission. Le nouveau Premier Ministre pourrait l'entendre pour un certain nombre de sujets. Je

pense que le Département a toujours su faire face, depuis des décennies, aux évolutions réglementaires et législatives, ainsi qu'à l'adaptation des politiques aux besoins des territoires. J'ai connu un Département dont l'encours de la dette était plus élevé et dont les priorités n'étaient plus celles d'aujourd'hui, ce qui est le fruit de la capacité d'adaptation que vous tenez, avec courage, M. le Président.

J'estime que, dans cette sérénité, nous devons aborder la suite. Il suffit de considérer d'abord les collectivités. La France irait mieux encore. Il convient également de constater que, malgré le brouhaha ambiant et la cacophonie dans le fonctionnement de notre société et dans les territoires, les personnes s'affolent de moins en moins.

Le pays est tenu grâce aux collectivités de proximité. Je terminerai presque au travers de la Région, même si elle est éloignée et que l'agilité qui nous est reconnue ne la marque pas forcément. Nous sommes fiers de nous trouver à côté de cette grande région.

Ce sont d'abord les communes, les intercommunalités et le Département qui amènent, au quotidien, la réactivité, les besoins, le maintien des services publics et cette politique économique, la meilleure politique sociale. Je fais référence à celle consistant à soutenir l'emploi. Nous avons d'ailleurs relevé quelques cas concrets ce matin.

Je fais référence à cette politique qui favorise l'accès à l'emploi et affirme la volonté d'être une collectivité exemplaire. Cela illustre, au travers de son fonctionnement, de sa consommation, de son soutien à l'économie, la volonté de bâtir des territoires résilients. La question des dettes demeure, il est vrai, cette situation perdure depuis 45 ans.

Cependant, ne nous méprenons pas. Elle n'est pas le fruit du fonctionnement des collectivités et ne saurait être résorbée en les mettant à contribution de manière excessive. Nous avons besoin de plus de collectivités, de décentralisation et de liberté. À l'inverse, nous avons naturellement moins besoin de l'État. Celui-ci doit se concentrer sur ce que nous pouvons attendre de plus noble. Je pense à la santé. Quel est le bilan ?

Grâce à l'engagement des collectivités, des solutions de proximité sont trouvées progressivement. Certes, nous ne résoudrons pas, à nous seuls, le problème global de la santé. Pour autant, des solutions sont trouvées au sein des territoires les plus éloignés d'un premier service de proximité. Concernant l'éducation et l'enseignement, nous avons évoqué ce matin la question relative aux coûts. Il me semble essentiel que chacun

contribue au maintien du service public et à la restauration, afin de préserver l'attention, l'écoute et le respect. Respectons ce service public, qui représente un coût.

Il ne peut pas uniquement coûter aux contribuables, mais aussi à celui qui en profite, qui consomme, dans une petite mesure. Comme cela a été évoqué, l'essentiel n'est pas porté par celui qui consomme, mais par celui qui est contributeur au travers de son impôt. J'estime que cette séance est de grande qualité. Elle démontre en effet l'efficacité du Département, qui peut être considéré comme un excellent rempart. Il fait preuve d'agilité, d'une excellente gestion et de réactivité, ce qui a d'ailleurs été mentionné ce matin *via* plusieurs sujets (agricole, économique et sanitaire).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous écoutons, Mme SCHNEIDER.

Mme SCHNEIDER.- Je vous remercie, M. le Président.

Je ne parlerai pas du frelon asiatique. Lors de cette DM2, nous devons faire face à l'augmentation des charges sociales, mais il n'est pas question d'insertion, et pourtant.

Vous êtes bien placé pour le savoir, M. le Président, car vous avez approuvé la décision des Départements de France. L'État nous a demandé d'augmenter l'allocation RSA de plus 1,7 %, cela a été refusé par la majorité des Départements.

En Moselle, pour le moment, cette augmentation n'a pas été appliquée. Je tiens à rappeler que l'allocation RSA est versée, en moyenne, pour moitié par l'État et pour moitié par les Départements. L'allocation RSA du premier trimestre 2024 s'élevait à 37,9 millions d'euros. Au premier trimestre 2025, elle atteignait déjà 39 millions d'euros.

En avril 2024, le Gouvernement nous a appliqué une augmentation de plus 4,6 % d'euros. Avec la loi plein-emploi du 18 décembre 2023, nous devrons faire face au versement des allocations. Je m'explique, si un bénéficiaire du RSA n'est pas conforme à ses obligations – celui-ci ayant des droits, mais aussi des devoirs – il est sanctionné, ce qui me paraît normal. Désormais, avec cette loi du plein-emploi, si le bénéficiaire du RSA retrouve sa conformité, nous serons tenus de lui reverser cet argent préservé, ce qui représentera plus 1 million d'euros environ. Par ailleurs, les aides familiales ne compteront plus dans le calcul des revenus du bénéficiaire, ce qui risque d'engendrer des dépenses de plus de 5 millions d'euros. Nous ne parlons pas d'insertion lors de cette DM2, mais, M. le Président, j'ai le regret de penser que nous ferons face, avant la fin de l'année, à une DM3 portant sur le sujet de l'insertion.

M. LE PRÉSIDENT.- Certains d'entre vous souhaitent-ils réagir ?

Aucune demande n'est formulée en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme SCHNEIDER, malheureusement, je pense que l'avenir vous donnera raison. Pour le moment, nous avons renoncé à payer cette augmentation de 1,7 % du RSA. La décision a été prise par l'État de manière unilatérale, ce qui représente des sommes significatives. Le Département de France a refusé.

La discussion a été engagée, avec naturellement, une augmentation non compensée. Telle est la question. Je suis prêt à vous faire prendre toutes les décisions nécessaires, dès lors que le financement est assuré. Prendre une décision, tout en s'appuyant sur le financement d'un tiers, est d'une facilité déconcertante. Malheureusement, cette méthode de fonctionnement existe. Les difficultés ne cessent de s'accroître, car les charges de solidarité s'imposent à nous en permanence. Lorsque l'État rencontre une difficulté, il se retourne très souvent vers les collectivités territoriales.

En cas de problème de frelons asiatiques, nous nous adressons au Département. Cela va jusque-là : nos parlementaires vont jusque-là. Je ne vous parle même pas du COVID, de la démarche de solidarité et de toutes ces autres charges. Une problématique de corbeaux, qui causaient des dégradations généralisées, a été rencontrée.

Imaginer et construire des pièges s'est avéré nécessaire. Je vous laisse deviner vers qui il a fallu se tourner : j'ai fait la chasse aux corbeaux en Moselle. Nous sommes parvenus à réduire, de façon considérable, les vols de corbeaux. Si nous pouvons agir contre les corbeaux, nous sommes en mesure de faire de même pour les frelons asiatiques.

Cela nous ouvre des perspectives. Dès lors qu'il faut faire face à une difficulté, le réflexe consiste à se tourner vers le Département. Nous sommes prêts à tout assumer dans la proximité, ce qui démontre que le Département est une référence de politique de proximité dans tous les domaines, l'objectif étant d'améliorer le quotidien de nos concitoyens. Nous le faisons dans cette dualité entre la commune et le Département.

Sur ce socle, nous devons continuer à développer nos territoires, tout en tenant compte des particularités de chacun d'entre eux. Nous travaillons sur cinq territoires de façon différente. Imaginez, à l'échelle nationale, une seule loi s'imposant à tous, de Nice à Metz, alors que nous savons qu'il existe cette particularité qui doit être celle de l'action

publique. Il nous faut davantage de décentralisation, ce qui implique toutefois de disposer de moyens accrus. Nos concitoyens ont besoin de cette proximité.

Ils ont besoin d'élus de proximité qui agissent dans un contexte particulier au sein de chacun des territoires, de Moselle, mais à l'échelle nationale. Nous en avons la démonstration. Je considère le point sur les frelons asiatiques comme un dossier à traiter. Le sujet sera abordé, dans quelques jours, avec le Préfet, qui m'en parlera.

Il évoquera en effet la décision prise par nos parlementaires. Nous devrons nous soumettre à cette préoccupation et trouver des solutions. Nous les trouverons, mais je ne pense pas que l'État trouvera les moyens. Il nous faudra les assumer. Ce problème relève à la fois de l'écologie, de la sécurité et de la santé publique. Le Département reste identifié comme tel. Pour cette raison, je me félicite des propos du nouveau Premier Ministre, qui a évoqué le troisième acte de la décentralisation. J'espère que cela arrivera avant la fin de l'année. Les négociations sont d'ailleurs en cours.

Les Départements de France a été invité par le Premier Ministre, afin de mener des réflexions quant à la manière de s'orienter vers une nouvelle organisation des compétences. Nous saurons faire, quelles que soient les compétences qui nous reviendront. Le problème reste toutefois celui du financement. Nous refiler des compétences ne soulève aucune interrogation. En revanche, comment pourrions-nous les assumer financièrement si nous ne disposons pas des moyens financiers dédiés que nous déciderons ? À ce jour, nous sommes contraires à la constitution.

Je pense à la libre administration des collectivités territoriales. La libre administration suppose la capacité à financer les politiques que nous proposons, ce qui n'est plus le cas. Je suis attaché et nous sommes tous attachés à cette proximité. Vous l'incarnez dans vos cantons et, pour la majorité d'entre vous, dans vos communes ou dans vos intercommunalités, ce qui fait la richesse de notre territoire. Ce partenariat entre l'État, le Département, les intercommunalités et les communes nous permettra de réussir le pari de l'aménagement et du service public de proximité. Donnons-nous les moyens.

Nos budgets sont à l'équilibre. Nous le faisons avec beaucoup de respect et suffisamment de retenue, cet élément étant essentiel pour nos concitoyens. Ces grands débats sont ouverts, j'espère qu'ils aboutiront. Nos parlementaires, et en particulier à l'Assemblée Nationale, doivent essayer de faire preuve de retenue. Ils doivent mesurer que l'avenir de la France se joue. Ce n'est pas en changeant de Premier Ministre tous

les trois jours que nous parviendrons à améliorer le contexte et à donner une nouvelle sérénité à nos concitoyens. Cette question se pose. La situation n'est pas sans conséquence sur l'économie, la vie au quotidien et sur l'évolution de notre société.

J'entends parler nos dirigeants politiques, tous les partis confondus, parfois avec des extrêmes à droite comme à gauche. Ils s'expriment, en expliquant les raisons pour lesquelles ils ne font pas confiance, ils ne décideront pas et s'engageront dans un renoncement à la confiance. Il faudrait un tout petit peu de raisons gardées. Nous savons le faire ici. Nous partageons des sensibilités différentes et la majorité de nos délibérations sont prises à l'unanimité, avec un profond respect de la parole de chacun. J'avais l'habitude d'organiser des visites de l'Assemblée Nationale avec des collégiens, des jeunes, que j'accueillais, même lorsque j'exerçais mes fonctions de Député.

Je n'ai plus envie de leur faire visiter cette institution. Lorsque nous avons défendu le dossier de Saint-Avold, nous avons vu ce que cela pouvait représenter au niveau des débats. Le respect est totalement absent des débats. Je vous remercie pour nos échanges respectueux de la sensibilité de chacun. Naturellement, la démarche est républicaine. Il convient de la conserver. Si nos positions sont parfois divergentes, elles convergent systématiquement vers l'intérêt de nos territoires, de nos cantons et de notre Département. Je tiens à vous en remercier.

Nous avons à adopter la Décision Modificative n° 2, qui reste limitée. Il y aura une DM3, rassurez-vous ou inquiétez-vous. Les mauvaises nouvelles finiront par arriver. Un travail est mené sur la préparation budgétaire de 2026. Il a été engagé depuis le mois de juin, personnellement, avec les éléments à ma disposition. Les différents directeurs des services, sous l'autorité du Directeur Général, sont également impliqués. Je souhaite les remercier pour ce travail, s'agissant d'un travail de tous les jours. Les choses évoluent. Nous ne savons toujours pas de combien nous serons dotés, au niveau de l'État, et de combien nous serons ponctionnés.

L'objectif vise à savoir ce qu'il restera dans la gestion du budget. Avec le Vice-Président des finances et le Président de la Commission, nous passons en revue l'ensemble des services, lors de réunions longues et compliquées, le but étant de proposer un budget acceptable pour tous. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Ce tour complet des services devrait durer un mois environ. Je le continue dans l'après-midi.

Nous espérons que le budget sera acceptable. Il est essentiel de continuer à préserver la qualité du service, ainsi que notre capacité à investir et à soutenir, dans la

mesure du possible, les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissement, ce qui ne sera pas aisés. Nous sommes arrivés à la fin d'un dispositif (Ambition Moselle).

Une opposition ?

Abstention ? Quatre abstentions.

Unanimité.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M. LE PRÉSIDENT..- Nous arrivons au terme de la réunion. Je tiens à remercier nos services pour la préparation de cette séance, ainsi que le Maire de Dieuze, qui nous a accueillis dans ces superbes locaux.

Rassurez-vous, nous rentrerons rapidement dans notre hémicycle. J'ai eu l'occasion de visiter le chantier hier. Il a accusé du retard, comme tous les chantiers de bâtiments et travaux publics. Vous savez qu'il existe le délai souhaité, le délai idéal et le délai correspondant à la réalité des grands chantiers de bâtiments et de travaux publics.

Nous serons bientôt installés dans un nouvel hémicycle opérationnel, confortable et rationnel. Je vous remercie et vous souhaite un bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 12 heures 23.

Table des matières

JOURNÉE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025	
OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	1
CARNET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	3
NOMINATIONS ET MUTATIONS DIVERSES	3
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT	3
COMMUNICATION.....	11
APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE la 3 ^e RÉUNION TRIMESTRIELLE DE 2025	11
ORDRE DU JOUR.....	12
PROGRAMME DE LA SESSION.....	12
SUSPENSION DE SÉANCE A 10 H 55	14
REPRISE DE LA SÉANCE À 14 HEURES 54	15
LISTE D'ÉMARGEMENT ET DÉLÉGATIONS DE VOTE.....	15
DÉPÔTS DES PROPOSITIONS, VŒUX, QUESTIONS ORALES	15
JOURNÉE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025	
OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	17
LISTE D'ÉMARGEMENT ET DES DÉLÉGATIONS DE VOTE.....	18
ORDRE DU JOUR.....	18
EXAMEN DES RAPPORTS DU PRÉSIDENT.....	18
I-1 FONDS DÉPARTEMENTAL DE PERÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE – REPARTITION DE LA DOTATION 2025	18

I-3 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - REGLEMENT PARTICULIER DU TEMPS DE TRAVAIL DES CHAUFFEURS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)	19
I-4 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION DES EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	19
I-5 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - LOI 3DS - PRISE EN CHARGE DES INDEMNITES DE SERVICE FAIT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES ROUTES DE L'ÉTAT AU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE	19
III-1 BILAN DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2024.....	20
IV-1 AIDE EXCEPTIONNELLE DU PROJET MOS-LAINE	22
V-1 MOSELLE JEUNESSE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES.....	29
VI-1 PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026	31
I-2 BUDGET DEPARTEMENTAL DE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 2.....	40
CLÔTURE DE LA RÉUNION	52

Table des interventions

M. WEITEN	1, 2, 3, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27 28, 29, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 43, 46, 48, 49,52
Mme AMBROSIN-CHINI	31
Mme BOHL	28
M. CUNY	35, 36
M. DIDIOT	46
M. FOURNIER	27, 33, 35, 43
M. FREYBURGER	41
Mme HAAG	20
Mme KLEBER-MASET	36
Mme KUNTZ	36
M. LANG	1
M. LEBEAU	15, 16, 24, 32, 40
M. REICHHELD	26
Mme ROMILLY	46
Mme SCHNEIDER	36, 48
M. SUCK	25, 46
M. WEIS	34
Mme ZIROVNIK	29

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**SIGNATURE DU PROCES-VERBAL
DE LA 4^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE DE 2025**

Journées des 22 et 25 septembre 2025

Soumis à l'approbation du Conseil Départemental du 1^{er} décembre 2025

Secrétaire de séance



Mme Patricia ARNOLD

Le Président du Département de la Moselle


Patrick WEITEN